

L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent

Volume XXIII, numéro 1 (56), janvier 2000 7,95\$

La prison de Rimouski
Chasse et pêche
Au temps d'Adèle Lamontagne 1858-1875
Grey Owl



L'Estuaire

Revue d'histoire des pays de l'estuaire
du Saint-Laurent
(Auparavant Revue d'histoire du Bas-
Saint-Laurent)

Publiée deux fois l'an par le GRIDEQ de
l'Université du Québec à Rimouski (le
Groupe de recherche interdisciplinaire
sur le développement régional, de l'Est
du Québec).

Comité de rédaction:

Paul LAROCQUE,
historien

Jean LARRIVÉE,
agent de recherche au GRIDEQ

Pierre COLLINS,
archiviste à la bibliothèque de l'UQAR

Graphiste:

Richard FOURNIER,
Service des communications UQAR

Traitement de texte:

Jean Larrivée

Impression:

Transcontinental Impression
Impression des Associés (Rimouski)

Politique rédactionnelle:

Les personnes intéressées à publier
des articles, notes de recherche, notes
biographiques ou comptes rendus
peuvent faire parvenir leurs manus-
crits ou disquettes (WORD PC) en tout
temps. Les textes devront être sur un
format 8,5 x 11 à **double interligne**
avec un maximum de **15 pages**.

Il n'est pas nécessaire d'être un spé-
cialiste pour publier dans la revue
L'Estuaire. Le comité de rédaction
peut, dans certains cas, assurer un
support technique aux auteurs. Les
textes sont lus par le comité et recom-
mandés, selon le cas pour publication.
Les auteurs demeurent cependant
responsables du contenu de leurs
textes. Une invitation cordiale est faite
aux intéressés.

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1484-6969

© Tous droits réservés,
L'Estuaire, 2000

La reproduction des textes et des pho-
tographies est interdite sans la permis-
sion du Comité de la revue

Photographie de la page couverture:

La maison de Majorique Côté vers
1901. Cette demeure de la rue Évêché
Ouest aurait servi de prison dans la
première moitié du XIXe siècle (Photo
de Martin J. Lepage, Collection Mario
Mimeault).

Sommaire

L'Estuaire

Volume XXIII, numéro 1 (56), janvier 2000

	Page
Éditorial	2
<i>Jean Larrivée</i>	
Un bref regard sur la prison de Rimouski au tournant de la Confédération, 1862-1877	3
<i>Martin Mimeault</i>	
Chasse et pêche: les rapports sociaux	9
<i>Pascal Gagnon</i>	
Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne 1858-1875	15
<i>Mario Mimeault</i>	
Chroniques rimouskoises: Une répétition générale	25
<i>Béatrice Chassé</i>	
Grey Owl: un écrivain dans les forêts du Témiscouata	30
<i>Nive Voisine</i>	
Nouvelles brèves	34
<i>Jean Larrivée et Euchariste Morin</i>	
Des livres à lire!	36
<i>Jean Larrivée</i>	

Pour s'abonner à la Revue:

(deux numéros par année)

Individu	20 \$	Individu (soutien)	25 \$
Institution	35 \$	Institution (soutien)	50 \$

Faire votre chèque au nom de

La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

et expédiez votre commande à:

Pierre Collins 300, allée des Ursulines

Rimouski, Québec, G5L 3A1

418-723-1986 poste 1669

Visitez notre site WEB: <http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/>

L'an 2000. Déjà! Un nouveau millénaire qui commence... Mais cela représente bien peu dans l'histoire de l'humanité puisque les êtres humains piétinent la surface terrestre depuis deux ou trois millions d'années. La naissance du Christ est un repère pour notre calendrier; quant aux Bouddhistes, ils se situent aux environs de l'an 2500..., anniversaire de la naissance de Bouddha. Comme quoi tout est relatif... Mais cela ne nous empêche pas de fêter modestement avec vous et nos auteurs ce nouveau millénaire.



Éditorial

Le Comité de rédaction de la revue **L'Estuaire** vous offre pour ce 56^e numéro deux textes de la famille Mimeault. Martin

Mimeault, le fils, nous présente un bref regard sur la prison de Rimouski au milieu du 19^e siècle grâce aux rapports des inspecteurs de prison. Quant à son père, Mario Mimeault, il utilise la correspondance d'Adèle Lamontagne afin de faire renaître le Rimouski des années 1858-1875.

Pascal Gagnon nous relate les rapports parfois tendus entre les adeptes de la chasse et de la pêche, notamment les membres de certains clubs privés, comme le Club Matamajaw dans la vallée de la Matapédia, et la population locale. Certaines personnes s'accommodent de la prédominance de la bourgeoisie américaine mais d'autres la contestent. L'accès au territoire demeure un enjeu important.

Dans nos chroniques rimouskoises, Béatrice Chassé nous remémore la période de la prise de la forteresse de Louisbourg (juin 1745) par les Anglais. À ce moment-là, les Rimouskois étaient en état d'alerte et quittèrent même leurs maisons du littoral pour se cacher un peu plus haut dans les boisés au cas où la flotte anglaise remonterait le fleuve Saint-Laurent. Pour compléter ce numéro du millénaire, nous reproduisons un texte de Nive Voisine paru en 1974 dans la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**. Le film récent sur Grey Owl, que les critiques ont peu apprécié, nous a incités à vous présenter ce texte fort instructif sur ce faux Amérindien qu'était Grey Owl et son passage dans la région du Témiscouata.

Un bon millénaire de la part du Comité de rédaction,
Jean Larrivée pour Pierre Collins et Paul Larocque

Un bref regard sur la prison de Rimouski au tournant de la Confédération,

1862-1877

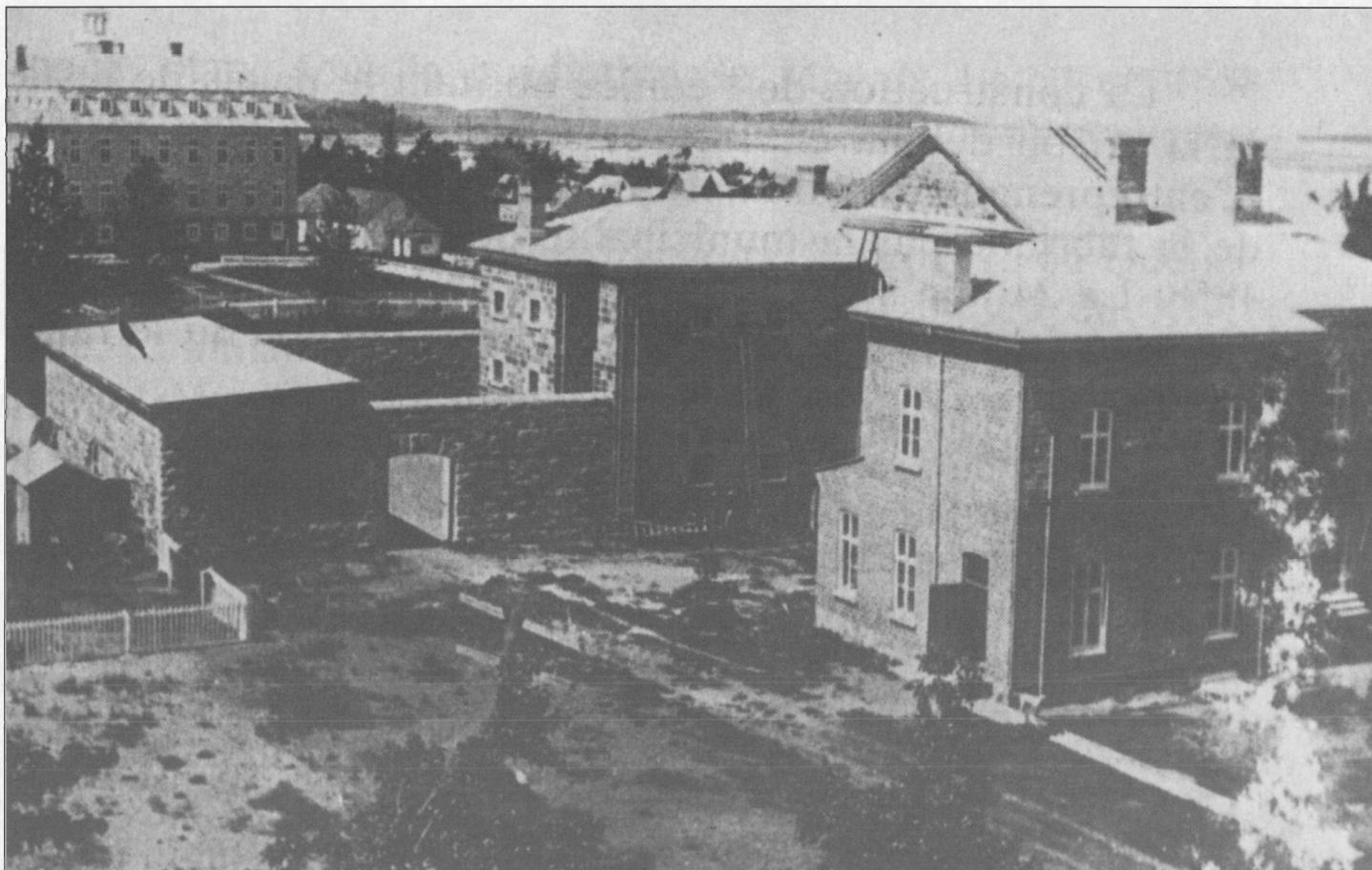
Martin Mimeault

Les années 1800 marquent, au pays, le début d'une révolution dans le domaine pénitentiaire. Une nouvelle perception des prisonniers, en vogue depuis quelques années en Europe et aux États-Unis, anime alors les responsables du régime carcéral canadien. Ce qui ne sera pas sans effet sur les prisons de l'Est du Québec. C'est ainsi qu'au tournant de la Confédération, les gouvernements canadien, puis québécois, s'engagent dans une révision du système pénitentiaire. Cet exercice débouche sur la construction de prisons nouveau genre ou

sur la réfection de celles ne respectant pas les nouveaux standards. Au Canada, comme aux États-Unis et en Europe, cette volonté de changement fait que les repris de justice ne sont plus perçus comme des irrécupérables dont la société doit se débarrasser en les enfermant. On considère maintenant ces gens comme des indisciplinés que des mesures judicieusement appliquées pourraient tirer de leur condition de malfrat. La prison perd alors sa fonction d'outil de vengeance et d'exclusion d'une masse d'indésirables pour devenir un moyen de réhabilitation

par le travail et la discipline.

Une des conditions premières pour parvenir à la réhabilitation des prisonniers est de disposer d'un bâtiment de détention adéquat. En effet, les réformateurs ont conclu que pour récupérer les détenus il faut leur fournir des locaux salubres et aérés. Les prisons doivent également disposer d'assez d'espace pour permettre un enfermement cellulaire en solitaire afin de favoriser la méditation des reclus sur leurs actes criminels. Dans cette optique de réhabilitation des prisonniers où la qualité des bâtiments carcéraux doit être irrépro-



L'arrière de la prison de Rimouski au début de 1900. Les prisonniers étaient gardés dans l'aile ouest de la bâtisse tandis que les bureaux du Palais de justice étaient situés dans l'aile est (Collectif, *Mosaïque rimouskoise, une histoire de Rimouski*, p. 151).

chable, il est pertinent de se demander ce que fut la condition des prisons dans l'Est du Québec, plus particulièrement à Rimouski, au tournant de la Confédération. En fait, cet article n'a d'autre prétention que de broser un portrait rapide de ce que fut la prison de Rimouski dans les années 1860 à 1870.

Joseph-Charles Taché, inspecteur des prisons

En 1861, l'Est du Québec compte trois districts judiciaires et quatre maisons de détention. Pour faire régner l'ordre, les autorités disposent des prisons de Rimouski, dans le district du même nom, de New Carlisle, dans le district de Bonaventure, et de Percé ainsi que

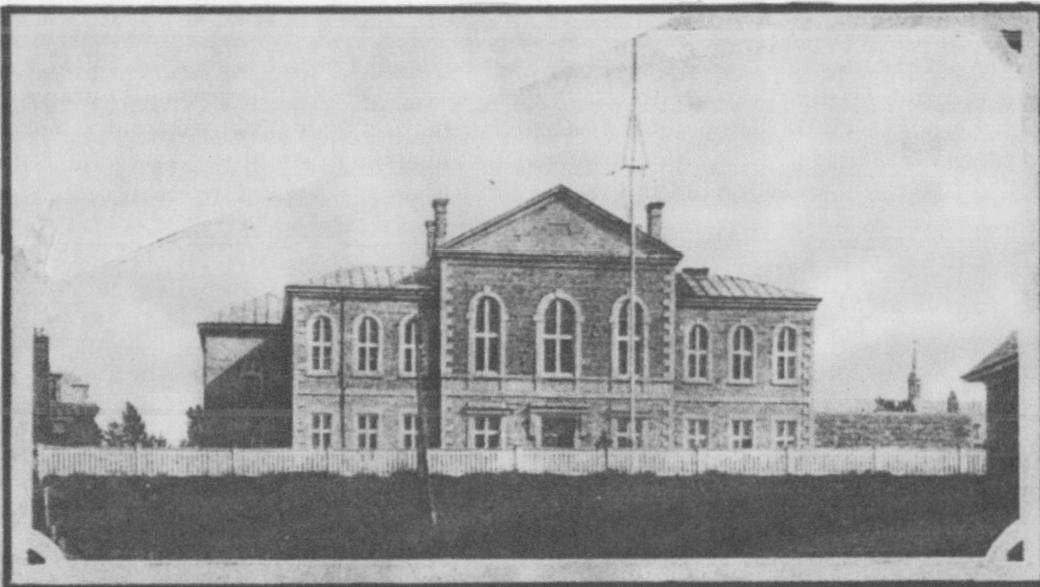
de Havre-Aubert (alors Amherst), dans le district de Gaspé¹. Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces bâtiments carcéraux, le gouvernement délègue des inspecteurs. Dans l'Est du Québec, ces fonctionnaires visitent les maisons de détention à quelques reprises dans l'année, en général au

printemps, à l'été et à l'automne, et font rapport au gouvernement des améliorations à y apporter ou soulignent les points positifs pour chacune des institutions visitées.

Dans la dizaine d'années retenues pour l'observation des conditions carcérales à Rimouski, quelques inspecteurs se sont succédé. Du nombre, on retrouve nul autre que le docteur Joseph-Charles Taché. Ce médecin, ancien député du comté de Rimouski de 1848 à 1857, est nommé président du premier Bureau des inspecteurs des prisons du Bas-

Canada créé dans la dernière année de son mandat. Taché avait, quelques mois auparavant, annoncé en grande pompe qu'il ne se représenterait pas au poste de député régional et il avait théâtralement, dans un apparent désintéressement des biens de ce monde, brûlé ses livres de compte de médecin sur le perron de l'église de la paroisse Saint-Germain².

En fait, et de façon évidente, Joseph-Charles Taché connaissait l'emploi qui l'attendait. Il entrera officiellement en fonction en 1859 tout en se livrant à une carrière parallèle en journalisme pour le compte du *Courrier du Canada*, qu'il fonde avec Hector-Louis Langevin³. Ses états de services exemplaires lui avaient déjà



Le Palais de justice et la prison de Rimouski au début du XXe siècle. Après l'incendie de 1897, on a reconstruit sur les fondations de l'ancienne bâtisse

(Anonyme, *Centenaire de Rimouski, Album-Souvenir 1829-1929*, tableau 29).

mérité de représenter le Canada à l'Exposition internationale de Paris en 1855. Le député rimouskois était, de plus, auteur d'études sur les transports (1850), sur la tenure seigneuriale (1854) et sur le renouvellement du Canada sous ses aspects économiques (1855) et politiques (1858). Sa nomination faisait donc suite à une carrière remplie et son désir de renouveau le désignait comme candidat souhaité dans le processus alors amorcé de la réforme carcérale.

Présentation des sources: les rapports des inspecteurs des asiles et des prisons

La source principale qui a servi à la production de cet article est une tranche des rapports du Bureau des inspecteurs des asiles et prisons du Bas-Canada que présida Taché et la période retenue pour observer l'institution pénale de Rimouski chevauche la Confédération. La consultation des rapports du premier Bureau des inspecteurs, en fonction de 1859 à 1866, s'est ajoutée à celle des rapports du deuxième bureau créé sur des bases similaires à la faveur de la Confédération de 1867. Quelques observations s'imposent cependant quant à ces documents, en particu-

lier en ce qui a trait aux maisons de détention de l'Est du Québec.

Les textes contenus dans les rapports des inspecteurs traitant des prisons de Rimouski, de New Carlisle et de Percé sont considérablement plus courts que ceux des pénitenciers plus importants, tels que ceux de Québec et

de Montréal. Cette observation ne vaut cependant pas uniquement pour la région. Toutes les autres petites prisons de district se voient réserver le même sort. L'explication tient à ce que les centres de détention des grandes villes renferment un plus grand nombre de prisonniers et possèdent davantage de moyens pour les contenir et les réformer.

On note aussi que les inspecteurs n'accordent pas la même importance à la visite de toutes les prisons de la région. Par exemple, celle de Havre-Aubert est jugée trop éloignée et les

coûts pour s'y rendre trop onéreux de sorte qu'elle ne fait pas l'objet d'inspections régulières. Le peu d'attention accordée à cette maison de détention tient sans doute aussi à ce qu'elle ne renferme souvent aucun prisonnier⁴. C'est là une situation qui dure depuis le début des travaux du premier Bureau des inspecteurs en 1859 jusqu'à la fin de la période observée, en 1875.

Un autre point nuit à une évaluation précise de l'état des prisons de l'Est du Québec. Les écrits des inspecteurs ne relatent pas aussi minutieusement les conditions d'enfermement des prisonniers qu'ils ne le font pour les prisons des grands centres urbains. Les prisons des régions doivent néanmoins suivre les mêmes standards que les réformateurs du régime carcéral veulent imposer à ce type d'institution. Or, il n'est pas rare que le suivi accordé fasse défaut. Souvent, les inspecteurs omettent de parler de la nourriture, de la qualité de l'air, des soins donnés aux malades, des occupations des prisonniers ou de leur mode d'enfermement. Le nombre restreint des détenus et la dimension réduite des bâtiments peuvent expliquer ce manque d'attention. Probablement aussi que les peines de courte durée qui sont données en région invalident bon nombre des points à examiner. Les inspecteurs ont, en fait, des préoccupations plus pratiques à l'égard des prisons de l'Est du Québec. Leur travail se concentre davantage sur les bâtiments eux-mêmes. Ils voient à ce qu'ils soient étanches aux évasions et à ce que l'hygiène et la salubrité des lieux soient correctes et ils réservent plutôt leurs observations sur la réforme des prisonniers pour les visites d'institutions plus importantes.

Rimouski entre 1860 et 1871

La prison de Rimouski, bien que créée pour garder les éléments dissidents de la société locale à l'écart, ne s'en trouve pas moins liée au tissu social de la ville. Ainsi demeure-t-elle une composante de la vie municipale. En 1860, l'édifice est sis dans le chef-

lieu du comté et dessert 14 634 habitants, auxquels s'ajouteront dix ans plus tard 2 762 personnes. Le village de Rimouski lui-même regroupe une cinquantaine d'habitations étalées sur une seule route qui longe le Saint-Laurent. Onze ans plus tard, la petite ville comptera 1 186 habitants répartis dans quelque 186 maisons. C'est un monde formé essentiellement d'agriculteurs, mais où l'on trouve tout de même un début d'industrialisation: de petites tanneries, des cordonneries, des briqueteries, des ferblanteries et des menuiseries. C'est un milieu de travailleurs et, sans être une localité riche, la place renferme une population industrielle. Le village compte aussi près

consacrent à la surveillance et à l'entretien des lieux, un geôlier, François Martin, et un guichetier, sans doute son fils, Luc Martin. Quant aux avocats, l'un d'eux, Joseph-Magloire Hudon, est le futur grand-père d'Émile Nelligan. Il vient de s'installer à Rimouski depuis peu de temps, suivi d'un autre tribun, Auguste Michaud. Hudon louera à peine quelques années plus tard une maison du notaire Bégin, située rue des Avocats, aujourd'hui rue de la Cathédrale, et il y ouvrira son bureau à deux pas du Palais de justice. Il n'y a encore aucun juge résidant en ville. Seuls des juges itinérants descendent occasionnellement siéger à la session de la cour. En 1858, c'est la respon-



La maison de Majorique Côté vers 1901. Cette demeure de la rue Évêché Ouest aurait servi de prison dans la première moitié du XIXe siècle

(Photo de Martin J. Lepage, Collection Mario Mimeault).

d'une dizaine de fonctionnaires dont la majorité travaille au Palais de justice ou bien au Bureau d'enregistrement qui s'y trouve et à la prison.

En fait, six des neuf employés de l'État qui demeurent à Rimouski en 1871 gagnent leur vie en gravitant autour de l'institution, et c'est sans compter les avocats⁵. La prison elle-même compte deux employés qui se

sabilité du juge Jean-Thomas Taschereau fils, un magistrat de Québec.

La prison de Rimouski

On ne connaît rien de l'ancienne prison de Rimouski, ni de son Palais de justice, ou presque. On sait que la première rencontre du Conseil municipal de la paroisse Saint-Germain eût lieu dans la salle de la

Cour de circuit, mais où se trouvait-elle, la question demeure sans réponse⁶? D'autre part, un Rimouskois se déclare géolier au recensement du village en 1842⁷. Selon les historiens et auteurs Carl Johnson et Paul Larocque, la maison de Majorique Côté, sise rue de l'Intercolonial, aujourd'hui rue de l'Évêché Est, aurait rempli la fonction de lieu de détention dans la première moitié du XIXe siècle⁸. C'est également Majorique Côté qui fut chargé par le gouvernement de construire la nouvelle prison de la ville quand il a été décidé, en 1857, de décentraliser le pouvoir judiciaire de la province du Bas-Canada, créant ainsi onze nouveaux districts judiciaires⁹.

Pour lors, treize nouveaux bâtiments carcéraux sont érigés dans la province, à Arthabaska, en Beauce, à Beauharnois, à Nelsonville, Chicoutimi, Saint-Jean, Industrie, Montmagny, Sorel, Rimouski, Malbaie, Saint-Hyacinthe et Sainte-Scholastique. Si Rimouski est du nombre des villes qui ont reçu un palais de justice et une prison à ce moment, on le doit sans doute à Joseph-Charles Taché. Il faut se rappeler que ce dernier remplit alors la fonction de chef du Bureau des inspecteurs des prisons de la province. Or, Taché a été auparavant du nombre des députés du gouvernement qui se sont penchés sur la restructuration du système pénitentiaire et il est permis de croire qu'il aurait saisi l'occasion d'en faire profiter la région qu'il représentait au parlement.

Quoiqu'il en soit, toutes les prisons sont construites d'après le même plan. Celle de Rimouski est érigée sur un terrain acquis de la fabrique Saint-Germain en mars 1858¹⁰. Côté a mis quatre ans pour achever la bâtisse, qui est ouverte en 1862¹¹. L'unique aile dont elle est faite renferme une salle d'audition pour les procès, des cachots pour les condamnés et un logement pour le gardien et sa famille. Elle est construite de pierre, comme toutes ses jumelles à travers la province, ce qui ne l'empêchera malheureusement pas de

brûler en 1897, après quoi elle sera reconstruite pour durer jusqu'à l'incendie de Rimouski en 1950.



Majorique Côté est l'entrepreneur qui a construit la première prison de Rimouski (Anonyme, *Centenaire de Rimouski, Album-Souvenir 1829-1929*, tableau 41).

Dès l'implantation de la judicature dans le comté en 1858, l'administration judiciaire et la prison sont confiées au shérif Joseph-Simon Chalifour. Antérieurement à sa nomination, le responsable de la nouvelle institution rimouskoise exploitait un commerce à Sainte-Luce. Il avait de plus possédé un chantier naval, mais il était aussi, depuis l'année précédente, un des organisateurs politiques du nouveau député du comté Michel-Guillaume Baby. Quand même assez avancé en âge, Chalifour conservera son poste jusqu'en 1869 alors qu'il sera remplacé par Achille Fournier, mais nous savons, par sa femme Adélaïde Lamontagne, qui tient une correspondance soutenue avec sa famille, qu'il postule en 1875 une possible position de Sergent d'arme au Palais de justice¹².

Les vices de la prison locale

Par la création de prisons régionales, le gouvernement étend son pouvoir judiciaire à un maximum de gens dans la population. Au cours de la décennie entourant la Confédération canadienne, celle de Rimouski ne connaîtra pas de difficultés majeures dans l'application de son mandat. Cependant, la nouvelle prison, comme les autres nouvelles maisons de détention du Bas-Canada, présente les lacunes des institutions naissantes, à savoir, essentiellement, un manque d'ameublement et d'articles de service¹³. Un problème de salubrité des toilettes du bâtiment, soulevé dès le départ, est rapidement réglé par les responsables qui se méritent de la sorte des commentaires favorables¹⁴. Bien que l'inspecteur Louis-Léon Lesieur-Desaulniers note l'absence de hangar pour entreposer le bois de chauffage, il classe la prison de Rimouski au rang des meilleurs bâtiments parmi ceux inaugurés en 1862¹⁵. Son emplacement, elle est construite face au fleuve, sur une hauteur située derrière la Cathédrale, contribue à sa bonne appréciation¹⁶. Cependant, bien que généralement qualifiée de propre, la bâtisse présente bientôt quelques vices sérieux dont se plaignent les fonctionnaires¹⁷.

L'usure du temps fait en effet son oeuvre. Par exemple, les inspecteurs notent en 1869 des problèmes avec le plancher du bâtiment, qu'ils qualifient de «mauvais». Les planches sont tellement disjointes qu'un prisonnier a réussi à s'échapper par cette issue¹⁸. Signalons que la prison a été construite pour recevoir des détenus condamnés à des peines légères, soit de quelques jours à quelques semaines. Elle n'héberge donc pas des criminels dangereux, mais, tout au plus, des gens condamnés pour dettes, ébriété ou inconduite publique. La bâtisse abrite au total de vingt à soixante personnes dans une année, ce qui peut représenter à certains moments de cinq à six pensionnaires à la fois. La plupart du temps, ils ne sont qu'un ou deux prisonniers.

Leur nombre permet, comme on s'en doute, une surveillance qui présente peu de difficultés et les évasions, malgré le cas énoncé, ne constituent pas un réel problème.

Il en va cependant autrement avec l'hygiène. Un problème persistant de fosse septique semble affecter le bâtiment pendant un an et demi. De 1872 à juillet 1873, l'égout de la prison exhale une odeur intenable qui empeste les quartiers du gardien, les rendant, de l'avis de l'inspecteur, «presque inhabitables»¹⁹. La situation perdure jusqu'à ce que l'on entreprenne des travaux d'assainissement en 1873, lesquels seront terminés à la fin de l'été²⁰. S'ajoute à cette carence le fait que la prison ne posséderait pas, à tout le moins de 1862 à 1875, de plan d'intervention en cas d'incendie, laissant le gardien et les détenus en danger au moindre feu qui se déclarerait dans la bâtisse²¹.

En 1869, sept ans après son ouverture, une autre incommodité affecte le bâtiment carcéral. L'humidité persistante régnant dans le sous-sol de la prison rend les locaux réservés au gardien inhabitables²². Rimouski n'est pas la seule à composer avec cet ennui. Toutes les prisons de l'époque

semblent souffrir de problèmes d'humidité dans leur sous-sol en raison de l'infiltration d'eau, quand ce ne sont pas les égouts qui suintent à travers les parois du solage. En 1873, et jusqu'à la fin de la période observée, le problème n'est pas réglé et entraîne d'autres inconvénients. Ne pouvant habiter le logement prévu, le gardien, François Martin, se voit obligé de déménager sa famille à l'étage supérieur, ce qui a pour conséquence d'enlever des cellules pour l'emprisonnement des détenus et oblige à l'enfermement à plusieurs dans le même cachot. C'est là une disposition qui est, comme le fait remarquer l'inspecteur Lesieur-Desaulniers, préjudiciable à la réhabilitation des détenus, puisque l'on compte en partie sur leur isolement pour les ramener à de meilleures dispositions²³.

La prison de Rimouski présente aussi des lacunes sur un point qui touche les obligations que doivent tenir le gardien et le médecin affectés à la prison. Ainsi, vient-il à l'attention de l'inspecteur Lesieur-Desaulniers en 1870 que le gardien, Martin, peut-être trop bon pour ses pensionnaires, leur donne trop de pain, con-

trevenant aux règlements régissant les maisons de détention²⁴. Toujours généreux, on lui reproche deux ans plus tard de laisser les détenus fumer et jouer aux cartes dans la prison, ce qui est expressément défendu. On émet également des recommandations à l'effet que le fonctionnaire montre de plus de prudence et ferme les portes des cellules en tout temps²⁵. Finalement, le gardien se voit attribuer une réprimande en 1874. On l'accuse de ne pas observer correctement les règlements concernant l'entretien général de la prison. Les inspecteurs atténuent cependant la portée de leur accusation en soulignant au gouvernement que, néanmoins, ils considèrent le geôlier comme un bon fonctionnaire²⁶.

Le médecin de la prison, probablement le Dr François-Xavier Poulin qui est installé à Rimouski depuis 1840, est lui aussi sujet à critique de la part de l'inspecteur Lesieur-Desaulniers. On lui reproche pendant quelques années, de 1869 à 1872, de ne pas tenir le livre du médecin de prison dans lequel doivent être consignés les symptômes des prisonniers malades, leurs maladies, les soins prodigués et les médicaments pres-



Havre-Aubert en 1876. À cause de l'éloignement, les inspecteurs visitent peu la prison de Havre-Aubert aux Iles-de-la-Madeleine (Canadian Illustrated News, (7 octobre 1876), Collection Mario Mimeault).

crits²⁷. Le tout semble cependant entrer dans l'ordre dès 1874 car les inspecteurs n'en font plus mention.

Si on veut faire un bilan de la situation à la lumière des quelques paragraphes qui précèdent, disons, compte tenu des ajustements apportés à la bâtisse au cours des années, que la prison de Rimouski ne semble rencontrer qu'en partie les principes de la réforme pénitentiaire souhaitée par le gouvernement. La ville a été dotée en 1862 d'une bâtisse neuve et matériellement opérationnelle, mais l'institution doit composer avec certains problèmes, comme les risques d'incendie, l'humidité et la puanteur des égouts. Ces ennuis s'avèrent peut-être sans grands risques pour la sécurité publique, mais ils se montrent par contre incommodes pour le geôlier et les prisonniers. Ils ne rencontrent pas, de toute manière, les critères de salubrité fixés par les réformateurs. À titre de consolation, soulignons que ces difficultés ne sont pas l'apanage exclusif de la petite ville, qui partage ces inconvénients avec d'autres centres régionaux de la province.

Au plan de la réhabilitation des prisonniers, il y a évidemment manquement à l'égard des principes sensés être la base de leur insertion sociale. Non seulement l'enfermement en solitaire est abandonné, mais les détenus, dont les cellules ne sont pas verrouillées, semblent maîtres de leurs déplacements et paraissent davantage s'amuser, du moins à certains moments, que d'être là pour purger une peine. En d'autres mots, on était bien loin à Rimouski de la réhabilitation par le travail et la discipline. Ajoutons à cela les délais de détention beaucoup trop courts pour imprimer un mouvement de redressement moral chez les repris de justice et on peut conclure que malgré un effort marqué du système pénitentiaire, ce dernier ne paraît pas avoir réussi la mission qu'il s'était fixée, du moins à Rimouski.

Notes

1. Québec, **Premier rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1867 et 1868**, n.l., 1869, p. 1, 5.
2. Richard Saindon, **Histoire de Rimouski par le nom des rues**, Rimouski, L'auteur, 1995, p. 465.
3. Martin Mimeault, **Punir, contenir et amender: les théories carcérales et leurs applications à la prison des Plaines de Québec, 1863-1877**, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1999, p. 28 s.
4. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, Montréal, La Minerve, 1870, p. 49; Québec, **Cinquième rapport des inspecteurs de prisons et asiles, etc., pour l'année 1872**, Montréal, La Minerve, 1873, p. 38.
5. Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Québec, IQRC, 1993, p. 180; Léo Bérubé, «Retour sur 1860», **Le Centre Saint-Germain**, no 1, (janvier 1960): 21-22; Collaboration, **Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski**, Rimouski, 1979, p. 150, 221, 260.
6. Anonyme, **Centenaire de Rimouski, Album-Souvenir 1829-1929**, Rimouski, S. Vachon, 1929, p. 35.
7. Collaboration, **Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski**, p. 249.
8. Carl Johnson et Paul Larocque, **Bâtir une ville, Rimouski**, Rimouski, Musée régional de Rimouski, 1996, p. 26.
9. Charles Jacques, «*Le Palais de justice et la prison de Rimouski*», **Le Progrès du Golfe**, (17 avril 1931): 8.
10. ANQ-R., Greffe L.-F. Garon, 30 mars 1858, **Cession de Joseph Garon à la municipalité Saint-Germain**, acte no 441; 30 mars 1858, **Cession de la municipalité Saint-Germain à P.-L. Gauvreau**, acte no 442. Une fois la construction terminée, la bâtisse est officiellement remise au shérif Simon Chalifour: Greffe L.-F. Garon, 1 octobre 1859, **Cession P.-L. Gauvreau à Simon Chalifour**.
11. *Ibid.*
12. Anonyme, **Centenaire de Rimouski, Album-Souvenir 1829-1929**, p. 74; Mario Mimeault, **Théodore-Jean Lamontagne 1833-1909. Marchand et industriel canadien-français de la fin du XIXe siècle**, Gaspé, SHAM, 1998, manuscrit, p. 20.
13. Bas-Canada, **Rapport du Bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., pour l'année 1862**, Québec, A.R. Hunter, Rose et Lemieux, 1863, p. 32. (pagination de l'auteur)
14. Bas-Canada, **Rapport du Bureau des inspecteurs d'asiles, prisons, etc., pour l'année 1862**, p. 54. (pagination de l'auteur)
15. Québec, **Premier rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1867 et 1868**, p. 49.
16. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, Montréal, La Minerve, 1870, p. 49.
17. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, p. 27; Québec, **Quatrième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour l'année 1871**, Québec, **Augustin Côté, 1870**, p. 30; Québec, **Sixième rapport des inspecteurs de prisons et asiles, etc., pour l'année 1873**, Québec, **Canadien, 1874**, p. 68; Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, p. 49.
18. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, p. 41.
19. Québec, **Cinquième rapport des inspecteurs de prisons et asiles, etc., pour l'année 1872**, p. 25, 36.
20. Québec, **Sixième rapport des inspecteurs de prisons et asiles, etc., pour l'année 1873**, p. 36.
21. Québec, **Septième rapport des inspecteurs de prisons et asiles pour la province de Québec, 1874, et au 30 juin 1875**, Québec, s.e., 1875, p. 29.
22. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, p. 41.
23. Québec, **Sixième rapport des inspecteurs de prisons et asiles, etc., pour l'année 1873**, p. 60; Québec, **Septième rapport des inspecteurs des prisons et asiles pour la province de Québec, 1874, et au 30 juin, 1875**, p. 29.
24. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, p. 92.
25. Québec, **Cinquième rapport des inspecteurs de prisons et asiles, etc., pour l'année 1872**, p. 25.
26. Québec, **Septième rapport des inspecteurs des prisons et asiles pour la province de Québec, 1874, et au 30 juin, 1875**, p. 29.
27. Québec, **Deuxième et troisième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour les années 1869 et en partie pour l'année 1870**, p. 36; Québec, **Cinquième rapport annuel du Bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., pour l'année 1872**, p. 35; Anonyme, **Centenaire de Rimouski, Album-Souvenir 1829-1929**, p. 74.

Chasse et pêche: les rapports sociaux

Pascal Gagnon

La chasse et la pêche ont longtemps été des activités liées à la subsistance. Peu à peu, c'est leur aspect sportif qui a pris de l'ampleur. Mais peu importe la raison de la pratique de ces activités, on remarque qu'elles sont étroitement associées à la culture québécoise. Si cela est vrai pour l'ensemble de la province, ça l'est surtout pour les régions périphériques où les vastes territoires peu peuplés favorisent la faune naturelle. C'est le cas du Bas-Saint-Laurent. La réputation des rivières et forêts regorgeant de ressources jugées inépuisables se répand rapidement au sud de la frontière. Si bien que dans les années 1880, dès que les moyens de transport le permettent, de nombreux hommes d'affaires américains se font octroyer de vastes concessions dans le but d'y pratiquer la chasse mais surtout la pêche au saumon. Le sys-

tème du club de pêche peut alors se généraliser.

Bien que plusieurs histoires des clubs de pêche aient déjà été réalisées, on a peu étudié les rapports sociaux découlant du côtoiement des membres de ces clubs et de la population locale. L'objectif du présent article est de voir comment ces relations se traduisent dans le Bas-Saint-Laurent. Il sera surtout question des relations qu'entretiennent les habitants de la vallée de la Matapédia avec les membres du Club Matamajaw. Nous verrons que ces rapports se manifestent d'abord par la prédominance de la bourgeoisie américaine sur la population en place et que certains s'en accommodent tandis que d'autres la contestent.

Notre article est divisé en trois parties. La première consiste à mettre en place les causes du changement afin de bien comprendre les

intérêts des divers groupes en présence. La deuxième partie démontre la prédominance de la bourgeoisie sur la population. Nous y verrons l'état de subordination dans lequel se retrouve la population mais nous apporterons quelques nuances à ce propos. Enfin, en dernière partie, nous analysons comment s'instaure un rapport de force entre la population et les membres des clubs privés. Il sera question des luttes populaires et des luttes amérindiennes.

1. Chasse et pêche au Québec:

les causes du changement

L'arrivée dans un nouveau milieu

Les causes du changement en ce qui a trait aux rapports à la nature sont multiples. L'arrivée des premiers colons et toute l'époque de la Nouvelle-France se caractérisent par une certaine liberté quant à la chasse et à la pêche. Il y a de nombreux chasseurs professionnels et la population



Le camp du Matamajaw Salmon Club sur la rivière Matapédia (Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire*, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 85).

doit subsister¹. Le fait d'arriver dans un pays où les interdits relatifs à ces activités sont pratiquement inexistant constitue en soit un changement majeur. Bien sûr, les seigneurs émettent des restrictions. Mais l'immensité du territoire et le peu de surveillance exercée font que les colons ne s'en ressentent pas, le besoin de se nourrir et de subsister primant sur le reste. La venue dans un nouveau milieu constitue ainsi un premier changement.

L'arrivée d'un nouveau groupe

La Conquête et l'arrivée des Britanniques apportent une nouvelle dimension à la chasse et à la pêche, soit leur aspect sportif. Ce sont principalement les militaires britanniques qui bénéficient de temps libres qui introduisent cette pratique. Leur principal but n'est pas de se nourrir mais bien de se divertir. Ce type de loisir ne se fait pas sentir immédiatement chez la population francophone. Mais au fil des ans il s'imposera en commençant par les couches supérieures de la société canadienne-française². C'est-à-dire ceux qui sont le plus en contact avec

les habitudes des Britanniques et qui sont en mesure de les reproduire. Le contact avec un nouveau groupe constitue ici une cause majeure de changement.

Une pression accrue sur les ressources

Ce n'est pas un hasard si c'est au cours du 19^e siècle que l'on commence à légiférer davantage au niveau de la protection de la faune. La chasse aux oiseaux migrateurs se poursuit toujours et on constate un retrait progressif des grands gibiers. Ce retrait est principalement dû aux poussées de colonisation alors observables. Nous avons donc une pression accrue sur la faune. Parallèlement à ces premières législations qui visent l'ensemble de la population, des groupes de chasseurs aisés se donnent des règles à suivre lors de leurs parties de chasse sportive. C'est entre autres ce qui mènera à la création des clubs privés dans les années 1880³. Des restrictions sérieuses commencent donc à affecter la population dans ses pratiques traditionnelles de la chasse et de la pêche basées sur un libre accès

au territoire et aux ressources. La pression sur la nature occasionnée par la colonisation constitue à ce moment, par le biais des législations, la principale cause de changement.

Le développement des transports

La construction des grandes lignes de chemins de fer dans la seconde moitié du 19^e siècle a pour principale conséquence d'ouvrir de nouveaux territoires aux chasseurs et aux pêcheurs, surtout à ceux qui proviennent des grands centres. Au 20^e siècle, c'est l'avènement de l'automobile et tout le développement du réseau routier qui s'ensuit qui vient accroître la mobilité dans l'espace. Ces innovations contribuent à une nette contraction de l'espace temps. C'est-à-dire que la durée requise pour parcourir une distance donnée diminue. Il est donc possible, dès les années 1950, de parcourir plusieurs centaines de kilomètres en une seule journée. Les causes du changement sont ici dues à des innovations technologiques dans le domaine des transports.



Pêcheurs sur la rivière Petite Cascapédia (Sylvain Gingras, **Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire**, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 84).

Les conditions socio-économiques

L'après-guerre voit se réunir les conditions essentielles à une véritable démocratisation du tourisme de loisir et des sports de plein air. En effet, l'ensemble de la population bénéficie désormais de meilleures conditions économiques. Ce qui permet une augmentation du nombre de chasseurs et de pêcheurs sportifs. Si bien que dès 1947, on sent le besoin de se regrouper en une fédération des associations de chasse et de pêche. Le principal but d'une telle association est de faire pression sur le gouvernement pour une bonne gestion et un meilleur accès aux ressources. Cela serait à l'origine des revendications dans les années 1960 et 1970 pour le retrait des clubs privés de chasse et de pêche. L'amélioration des conditions économiques de la population est à ce moment la cause principale du changement.

2. La prédominance d'un groupe: l'élite économique

La subordination de la population

À la fin du 19^e siècle et jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, la chasse et la pêche constituent pour les ruraux du Bas-Saint-Laurent une activité essentielle pour la préservation de leur qualité de vie. Or dès 1871, un riche homme d'affaires de Montréal, Lord Mount Stephen, achète des terres bordant les rivières Matapédia et Causapsal⁴ qu'il revend en 1882 au

Restigouche Salmon Club. Celui-ci possédait alors les droits de pêche sur ces deux rivières et bien sûr sur la rivière Restigouche. En 1902, les droits des rivières Matapédia et

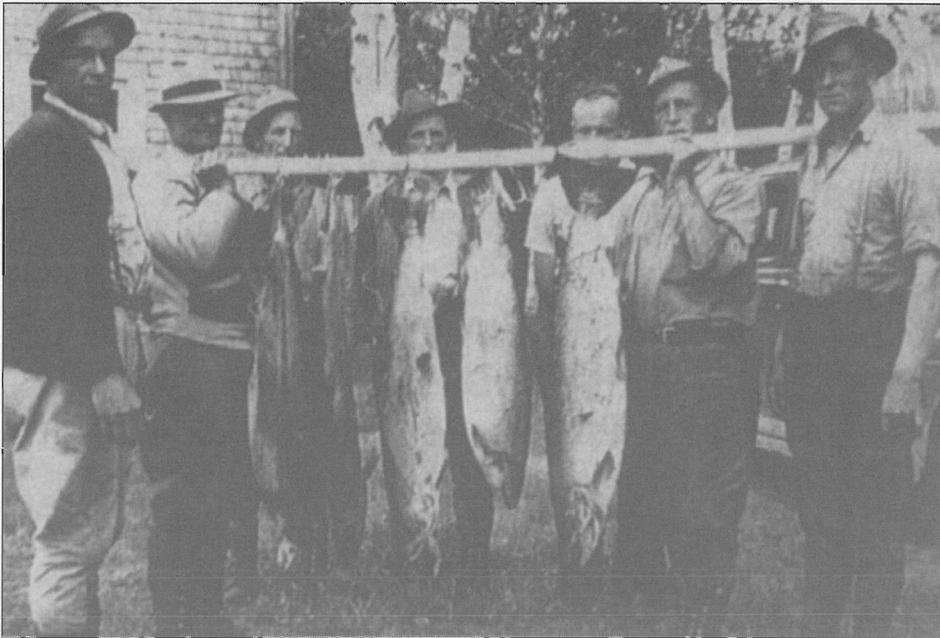
Causapsal sont revendus au Matamajaw Salmon Club qui acquerra cinq ans plus tard les droits de la rivière Humqui⁵. Ainsi, en 1915, les meilleures rivières de l'Est du Québec sont concédées. Puis en 1930, on fait la même constatation pour ce qui est des territoires de chasse. Dans la vallée de la Matapédia, ceux qui ont alors la jouissance exclusive de ces territoires appartiennent au grand capitalisme américain et canadien. En effet, les six membres fondateurs du Matamajaw Salmon Club sont des New-Yorkais associés à la Canadian International Paper Co. Quant aux fondateurs du Restigouche Salmon Club en 1880, il s'agissait aussi de financiers de New York. Ils étaient au nombre de 40⁶.

Ainsi, en l'espace d'une vingtaine d'années, la grande majorité de la population de la vallée de la Matapédia se trouve privée d'une vaste territoire et des ressources qu'il contient. On se retrouve à ce moment avec une classe sociale (la grande bourgeoisie) qui, dans le cadre de ses activités de loisir, prive

étrangers constitue un grand changement puisque que ce sont tous ses rapports à la nature qui en sont bouleversés. En d'autres mots, la population locale ne peut tout simplement plus pêcher sur des rivières où elle avait autrefois un libre accès. On pourrait d'ailleurs y voir une forme de domination d'un groupe sur un autre. Par exemple, lorsqu'en 1905 les habitants de Causapsal désirent construire un moulin à farine, ils en sont empêchés par le club Matamajaw qui détient les droits de pêche sur la rivière en question⁷. La domination ne se fait donc pas qu'au niveau des activités de loisir et de subsistance mais aussi au niveau de l'économie locale. Un autre fait qui ressort de cette situation est le caractère exclusif des clubs de chasse et de pêche. Par exemple, en 1905, il en coûte 4 000 \$ annuellement pour faire partie du club Matamajaw⁸, ce qui nous confirme que seuls les grands bourgeois y ont accès. Et encore, il s'agit d'un cercle très restreint puisque l'on n'y compte jamais plus d'une trentaine de membres.

Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant en 1931 de voir le surintendant de la chasse et de la pêche constater une recrudescence du braconnage. D'autant plus que l'on est à ce moment en période de crise économique. L'importance de la ressource pour les colons de l'Est du Québec devient manifeste lorsque les autorités constatent que les contreve-

nants n'ont pas les moyens de payer l'amende qui aurait normalement dû être imposée⁹. La présence des clubs et la législation provinciale amènent donc les colons à devoir poser des



Guides du Club Matamajaw montrant quelques belles prises (Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec. Un siècle d'histoire*, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 91).

la population d'un territoire dont les ressources sont essentielles à son bien-être. Pour cette population, une telle prise de possession par des

gestes illégaux afin de subsister. Il s'agit ici d'un changement considérable puisque que l'on n'a maintenant plus un accès illimité aux ressources naturelles. Ce changement est provoqué d'une part par l'arrivée des sportifs étrangers qui s'approprient le territoire et d'autre part par les pressions accrues sur la nature qui se traduisent par une législation en matière de protection de la faune. Dans un sens, on pourrait affirmer que les actes de braconnage commis sur les territoires sous bail sont une forme de contestation d'une population dominée face à un groupe dominant. On conteste ainsi à la fois l'appropriation du territoire par les étrangers et l'autorité des gardes chargés de surveiller le territoire en question.

Afin d'éviter des confusions, il convient d'ouvrir une parenthèse au sujet des références quant aux rapports de domination et de contestation. Il s'agit effectivement là de rapports sociaux plutôt que de rapports culturels puisque ce que nous venons de voir, ce sont des rapports entre des groupes d'individus appartenant à des classes sociales différentes qui tentent d'obtenir un territoire pour leur propre profit. Il n'y a pas non plus une culture dominante qui tente d'inculquer ses manières d'être et de faire à une culture populaire dominée. Malgré tout, il pourrait être possible, dans une autre étude, d'y voir de tels rapports. Pour cela, il est peut-être d'abord de mise de s'en tenir aux rapports sociaux. Mais quoiqu'il en soit, Cuhe affirme que «parler de culture «dominante» ou de culture «dominée», c'est donc recourir à des métaphores; dans la réalité, ce qui existe, ce sont des groupes sociaux, qui sont dans des rapports de domination et de subordination les uns par rapport aux

autres»¹⁰.

Quelques nuances à apporter

Il s'agit maintenant d'apporter des nuances à notre propos car l'existence des clubs de chasse et de pêche ne peut se poursuivre sans l'apport des populations locales. Prenons le rôle du guide par exemple. C'est lui qui par sa connaissance du territoire et des techniques appropriées rend possible les déplacements sur le territoire et la capture du gibier. En effet, la durée moyenne



Guides effectuant un portage (Sylvain Gingras, *Chasse et pêche au Québec*.

Un siècle d'histoire, St-Raymond, Les Éditions Rapides Blancs inc., 1994, p. 222).

de séjour des membres n'est que de trois ou quatre jours par année¹¹. Ce qui ne permet pas une connaissance approfondie du territoire. Aussi, ce sont des gens de la région qui s'occupent d'entretenir le camp principal et ses dépendances. Par ailleurs les commerçants, tout comme les guides, trouvent leur compte dans ce système puisqu'ils en retirent des profits monétaires. De plus, par sa position socio-économique privilégiée, la petite bourgeoisie régionale est en mesure d'adopter des comportements similaires.

Celle-ci adopte effectivement à son tour le club de chasse et de pêche comme mode de villégiature. On retrouve de tels clubs surtout dans l'arrière-pays de Rimouski. L'un d'eux est le Club Leblanc des Eaux-Mortes, fondé en 1905. Les membres fondateurs sont des hommes d'affaires de la région, avocats, notaires, médecins, dentistes, etc. bref, ils appartiennent à la petite bourgeoisie. Très tôt, s'ajoutent des membres plus prestigieux tels que des députés fédéraux, le futur lieutenant-gouverneur (Sir Eugène Fiset) et un juge¹². Tout comme pour les clubs de la grande bourgeoisie, ce qui ressort de ce club c'est son caractère exclusif. C'est-à-dire que les membres appartiennent à peu près tous à une même classe sociale et que l'on est peu disposé à y faire adhérer des gens qui ne font pas partie de ce cercle restreint. À ce sujet, Paul-Louis Martin nous dit qu'un club de chasse et de pêche est un «regroupement limité d'individus voulant pratiquer un sport ou se livrer à une activité selon des règles établies par eux. Ses caractères principaux seraient l'exclusivité (de sexe, de fortune, de rang social) et le conformisme de ses membres»¹³. Par conséquent, cette définition nous paraît fort appropriée en ce qui a trait aux clubs dont nous avons fait état précédemment.

3. Un rapport de force qui s'instaure

Les luttes populaires

Les années 1930 sont le témoin de difficultés pour le Club Matamajaw: en 1934, il ne compte plus que deux membres. Si bien qu'en 1941, il doit fusionner avec le Club Casault. Certains attribuent ces difficultés à la crise économique¹⁴ tandis que d'autres y voient une conséquence des relations tendues entre les membres

du club et la population locale¹⁵. Si la venue de la guerre dans les années 1940 marque une baisse des activités de loisir, le retour à la paix est un point tournant dans l'évolution de la société moderne puisque l'on assiste alors à la démocratisation du tourisme et des loisirs. L'économie est revigorée par la guerre et un grand nombre de personnes peuvent conserver un emploi stable. On est donc en mesure de s'adonner à des loisirs, notamment à la chasse et à la pêche. Désormais, ces activités ne sont plus liées à la subsistance. Plusieurs clubs sont maintenant possédés par des Bas-Laurentiens. Par contre, les rivières à saumons demeurent entre les mains de la grande bourgeoisie et des Américains¹⁶.

Les années 1960 sont celles de la Révolution tranquille, une période de réforme sur les plans politique, institutionnel et social. «Les idées-force de la Révolution tranquille, en particulier le réformisme et le nationalisme, imprègnent l'évolution de la société pendant deux décennies et sous-tendent la pensée et l'action politiques jusqu'à l'orée des années 1980»¹⁷. Dans le Bas-Saint-Laurent, cela se traduit notamment par l'instauration du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). On veut alors faire passer le développement régional par la planification. Deux des quatre objectifs du BAEQ sont l'écllosion d'une conscience régionale et la structuration rationnelle de l'espace¹⁸. À la suite des conclusions du BAEQ, on prend la décision de fermer certaines localités. C'est alors que l'objectif de susciter l'écllosion d'une conscience régionale prend tout son sens. Les Opérations dignité sont instituées par la population et les élites régionales afin de contrer ce projet. C'est dans ce contexte que prennent forme les revendications quant au déclubage du territoire dans les années 1960.

En 1957, c'est la fondation de l'Association de chasse et de pêche de la Matapédia. Celle-ci est créée afin de mettre fin au système des

clubs. Le but des fondateurs de l'association est de former un regroupement de chasseurs et de pêcheurs susceptible d'instaurer un rapport de force avec les clubs privés. D'autres associations naissent par la suite et se regroupent en 1967 dans la Fédération des associations de chasse et de pêche du Bas-Saint-Laurent. Cela, à la suite de la demande du MTCP qui veut négocier avec des interlocuteurs bien précis. On fait d'abord des pressions auprès du MTCP. Pour ce faire des pétitions circulent dans la vallée demandant l'abolition des clubs. Toutefois le ministère ne donne pas de suivi à ces demandes et des moyens plus radicaux sont envisagés: des groupes lancent alors des pierres dans la rivière afin d'empêcher les Américains de pêcher¹⁹. Dans l'arrière-pays de Rimouski, la contestation s'inscrit dans le cadre des Opérations dignité. Celles-ci collaborent avec d'autres comités dont le but est de favoriser un aménagement intégré des ressources²⁰.

Si les relations qu'entretiennent les groupes sociaux paraissent n'avoir que peu changé, il n'en va pas de même pour ce qui est des moyens de contestation. En effet, les groupes revendicateurs des années 1960 sont plus structurés et de nombreux comités sont à leur disposition afin de se faire entendre. Cela brise l'isolement: désormais, les problèmes des pêcheurs matapédiens trouvent un écho chez les pêcheurs des autres régions du Québec. De plus, par le biais des comités, on peut négocier directement avec le gouvernement, ce que l'on ne pouvait pas faire au début du siècle lorsque survenait un problème. On pourrait parler d'une certaine façon d'une volonté de nationaliser le territoire qui cadre bien avec les idées réformistes et nationalistes de la Révolution tranquille. L'instauration de réserves dans les années 1960 et 1970 et plus tard des ZEC (Zones d'exploitation contrôlées) sont les manifestations concrètes de la volonté de réformer et de nationaliser. De fait, les clubs de

chasse et de pêche sont alors remplacés par ces institutions publiques. Étant donné les pressions exercées par la population en place, le territoire du Club Matamajaw est nationalisé dès 1974, soit trois ans avant que le gouvernement n'adopte la loi qui institue les ZEC.

Les Amérindiens

Les Amérindiens sont bien sûr présents sur le territoire bas-laurentien depuis des siècles. Dans la vallée de la Matapédia, on retrouve les Micmacs et le saumon constitue une bonne part de leur alimentation. Ils en font aussi le commerce pendant une bonne partie du 19^e siècle. Toutefois, il n'y a pas que la population blanche qui revendique dans les années 1960 et 1970, les Amérindiens le font également. Ce mouvement de revendications se concrétise avec la formation de l'American Indian Movement en 1968. Au Québec, ils font des gains notamment avec la Convention de la Baie James. Dans la région qui nous intéresse, les Micmacs augmentent leur effort de pêche commerciale au moment où celle-ci est interdite en 1972. Précédemment, ils s'étaient opposés aux politiques gouvernementales qui accordaient des droits exclusifs aux clubs privés²¹. Des ententes sont conclues entre le MTCP et les Amérindiens en 1976 et 1977. En 1978, ceux-ci refusent de signer l'entente et pêchent sans restriction. Ce qui a pour principal effet d'échauffer les esprits. D'autant plus que les filets sont situés à l'entrée du réseau hydrographique des rivières Matapédia et Restigouche. Il faut attendre quatre ans pour voir le conflit se régler²².

Les relations entre les Amérindiens, les pêcheurs sportifs et les chroniqueurs des grands quotidiens québécois sont à ce point tendues que la Commission des droits de la personne doit ouvrir une enquête. Elle se penche notamment sur le rôle joué par les journalistes tout au long des années 1970. Ces derniers parlent alors du «massacre du saumon de la rivière Restigouche». Les faits sont

alors dramatisés, on dit que les Amérindiens n'ont pas besoin de saumon pour survivre, que la survie de l'espèce est menacée par ces pêches illégales, bref on parle d'un désastre mondial. Par ailleurs, lorsqu'en 1979 les pêches illégales se poursuivent sur la rivière Restigouche, des journalistes spéculent sur un possible affrontement entre les populations blanche et amérindienne tout en faisant comprendre aux lecteurs que les Amérindiens sont fautifs²³. Il nous est permis de penser que de telles informations ont un effet direct sur les relations entre Blancs et Amérindiens. Surtout si l'on tient compte du contexte de l'époque où règne une incertitude quant au futur statut des territoires de pêche. Les groupes en présence (associations de pêcheurs, clubs privés et Amérindiens) tentent alors d'avoir accès à ce territoire ou de le conserver.

Les relations entre nos groupes sociaux sont donc empreintes de la question de l'accès au territoire, voire même de sa possession. En effet, les associations ne veulent alors pas permettre que les Amérindiens soient les gestionnaires exclusifs de la ressource. On admet quand même, à reculons, qu'ils y soient associés. De telles réserves sont probablement émises devant la crainte de voir encore le territoire et ses ressources leur échapper. En bref, ce n'est pas seulement de droits de pêches dont il est ici question. C'est toute la question des droits territoriaux des Amérindiens et de leur statut constitutionnel qui est posée. En 1982, La Commission des Droits en vient à la conclusion que les Amérindiens ont des droits spéciaux et que le gouvernement doit les respecter²⁴.

* * *

Nous avons pu voir dans le présent article, des groupes sociaux aux préoccupations parfois fort divergentes. Toutefois, tous revendiquent le droit d'accéder aux ressources naturelles du territoire québécois, que ce soient les Américains, les Matapédiens ou les Amérindiens. Isolés au début du siècle, les Matapédiens n'ont pu alors faire entendre leur voix efficacement auprès du gouvernement. Cependant, l'amélioration générale des conditions socio-économiques au Québec permettra à plusieurs de revendiquer pour l'accès au territoire. Tel est l'enjeu central des rapports sociaux dont nous venons de faire état. Bien sûr, il s'agit d'une première réflexion sur le sujet. Il serait intéressant lors de recherches subséquentes de pousser cette analyse plus en profondeur. Peut-être même de tenter de l'appliquer à d'autres cas semblables. Bref, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine d'étude.

Notes

- 1 Paul-Louis Martin, **La chasse au Québec**, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990.
- 2 **Ibid.**, p. 62.
- 3 **Ibid.**, p. 64-68.
- 4 Mildred Couturier, «*Matamajaw Salmon Club*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XVII, no 2 (45), (juin 1994): 13.
- 5 Paul Lemieux, **C'est arrivé par chez-nous**, Rimouski, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, 1986, p. 48.
- 6 **Ibid.**, p. 35-38.
- 7 **Ibid.**, p. 48.
- 8 Mildred Couturier, **op.cit.**, p. 13.
- 9 Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 33-34.
- 10 Denys Cuche, **La notion de culture dans les sciences sociales**, Paris, Éditions La Découverte, 1996, p. 69.
- 11 Mildred Couturier, **op.cit.**, p. 15.
- 12 Marcel Leblanc, «*Le Club Leblanc des Eaux Mortes*», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. XVII, no 2 (45) (juin 1994): 34.
- 13 Paul-Louis Martin, **Histoire de la chasse au Québec**, Montréal, Éditions du Boréal, 1981, p. 80.
- 14 Mildred Couturier, **op.cit.**, p. 13.
- 15 Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 50.
- 16 **Ibid.**, p. 41-42.

- 17 Paul-André Linteau et al., **Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome 2**, Montréal, Boréal, 1989, p. 421.
- 18 Les deux autres sont la mobilité géographique de la main-d'œuvre et l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation, **ibid.**, p. 529.
- 19 Le MTCP est le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 59-60.
- 20 Huguette Poulin-Drapeau, **L'accès de la population au territoire des clubs privés de chasse et de pêche, unités d'aménagement des Basques et de la Neigette**, Sherbrooke, 1977, p. 7-8.
- 21 Marc Voinson, **Les droits des Autochtones. Document 2. La controverse des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Autochtones au Québec. Essai de synthèse**, Commission des droits de la personne du Québec, mai 1980.
- 22 Paul Lemieux, **op.cit.**, p. 93-95.
- 23 Sylvie Vincent, **Les droits des Autochtones. Document 4: Dossier chasse et pêche: première partie; chasseurs et pêcheurs sportifs chasseurs de subsistance: l'image de l'Amérindien dans les chroniques de chasse et de pêche dans les grands journaux francophones du Québec**, Commission des droits de la personne du Québec, mai 1980, p. 13-16.
- 24 Pierre Lepage, **Les droits des Autochtones. Document 6: concilier la conservation de la faune et le respect des droits des Autochtones**, Québec, Commission des droits de la personne du Québec, mai 1982, p. 14.

Rimouski au temps d'Adèle Lamontagne

1858-1875

Partie 1: Au coeur d'une région

Mario Mimeault

Qui n'a pas lu un jour une lettre écrite il y a trente, quarante ou cinquante ans et ne s'est pas senti plongé dans un nouvel univers? Et qui, lorsque la documentation abondait, ne s'est pas vu partie prenante de cet univers? Parce qu'il existe bel et bien une création affective, aujourd'hui on dirait un monde virtuel, qui se reconstitue dans notre for intérieur. Nous pourrions emprunter à un analyste littéraire français, Bernard Bray, et dire avec lui qu'à la lecture d'une correspondance régulière «un monde épistolaire en vient à se constituer, véritable microcosme offrant l'image entière d'une société avec l'organisation de ses rapports intimes, liant les individus les uns aux autres dans le réseau de relations sociales, psychologiques ou morales précises»¹.

Et c'est exactement le phénomène qui s'est produit quand nous avons parcouru pour la première fois les lettres de la famille Lamontagne de Sainte-Anne-des-Monts. Nous n'avons pas été le seul à vivre cette expérience. L'historien Jean-Pierre Bélanger nous a déjà fait partager la richesse de cette documentation dans la **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**². Le présent travail voudrait maintenant reprendre l'exercice différemment. Il s'agirait, tout en gardant en perspective la définition de Bernard Bray, d'élargir la lecture des documents Lamontagne à l'univers dont ils émanaient. En effet, ce qui nous intéresse ce ne sont pas tant les souvenirs de la famille Lamontagne que la fenêtre qu'ils nous offrent sur une société du passé. La vision des choses de l'un des membres de la famille, dans le cas présent d'Adèle Lamontagne qui a vécu à Rimouski entre les années 1858 et 1875, servi-

rait de prétexte pour reconstituer ce monde avec ses acteurs articulés les uns par rapport aux autres dans un réseau d'échanges économiques, politiques, culturels et sociaux. Tandis que le point de départ se trouverait dans les lettres d'Adèle, on pourrait utiliser comme documents d'appui des actes de vente, des testaments, des recensements, des contrats de mariage ou des monographies et le milieu choisi serait évidemment la métropole du Bas-Saint-Laurent pour les années ci-dessus mentionnées.

C'est l'intention qu'il y avait derrière le projet de cet article quand il a été mis en chantier. En voici le résultat en trois temps. Cette première tranche de l'étude présente Adèle Lamontagne et établit le contexte dans lequel elle a déménagé à

Rimouski, tout en nous permettant d'assister à l'éveil de la capitale régionale comme centre des communications.

Qui est Adèle Lamontagne?

La jeune femme dont nous allons emprunter le regard pour nous tourner vers le passé s'appelle Adélaïde, alias Adèle Lamontagne. Elle est la soeur du riche marchand annemontois de la fin du XIX^e siècle Théodore-Jean Lamontagne dont parlait Bélanger dans sa série d'articles. Adèle et son frère ont été assez près l'un de l'autre, ce qui les a amenés à échanger des lettres pendant près d'un demi-siècle. Il reste aujourd'hui, en archives, une trentaine de documents écrits de sa main, dont une dizaine ont été rédigés au temps où cette dernière habitait la paroisse de Saint-Germain de Rimouski.

Adèle Lamontagne est l'épouse de Simon-Joseph, alias John-Simon Chalifour, un marchand qui s'est établi à Sainte-Luce au milieu des années 1840. Le couple a probablement fait connaissance lorsque la jeune femme enseignait dans une école primaire luçoise destinée uniquement aux filles. Quelques années plus tard, Simon-Joseph Chalifour et Adèle Lamontagne fondaient une famille. Pendant que son beau-père exploitait un moulin à scie et un moulin à farine à Sainte-Luce, son mari investissait dans le commerce et la construction navale. C'est ainsi que, témoin privilégié d'une industrie navale naissante, Adèle annonce à son frère Théodore-Jean la mise en chantier pour 1854 d'une goélette de 300 tonneaux destinée au transport du bois. Ce qui n'était quand même pas rien. Chalifour avait lancé l'année précédente un brick de 233 tonneaux baptisé *Lucien*



Adélaïde, alias Adèle Lamontagne-Chalifour. Épouse du shérif judiciaire de Rimouski, John-Simon Chalifour, Adèle Lamontagne vivait au coeur d'une petite société sur laquelle elle jette, par le biais d'une correspondance assidue, un regard sans compromis (Archives de la SHAM).

et il venait tout juste d'en achever un autre de 609 tonneaux, le *Sébastopol*⁵.

En 1858, le couple Lamontagne-Chalifour déménage à Rimouski où Simon-Joseph a décroché un emploi de shérif pour le nouveau district judiciaire de Rimouski. La jeune mère n'avait qu'une trentaine d'années et trois enfants à ses basques, Arthur, Amélie et Jean-Baptiste-Auguste-Théodore, dont les prénoms, dans ce dernier cas, résument à eux seuls ses liens affectifs. Elle avait, en effet, toujours gardé le contact avec ses frères et semble avoir particulièrement eu une grande affection pour le plus jeune, Théodore-Jean.

La famille Lamontagne

Adèle était native du Haut-du-Fluve. Elle a vu le jour à Saint-Gervais et Protais, une paroisse agroforestière du comté de Bellechasse.

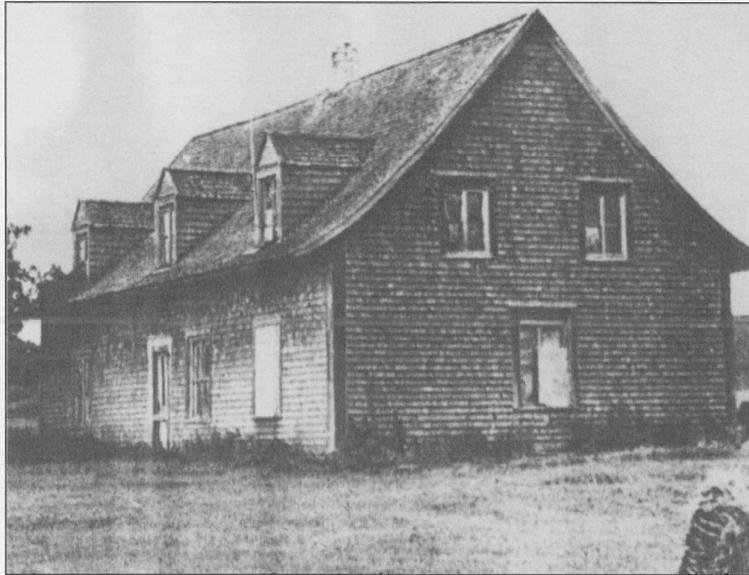
Après des études qui lui permettent d'enseigner, la jeune Lamontagne prend la direction du Bas-Saint-Laurent, mais pas seule. Deux frères l'ont suivie. Le premier, Jean-Baptiste, épouse une Rimouskoise, Adèle Lemieux, le 15 avril 1850⁴. Il s'installe aussitôt après à Sainte-Flavie où il ouvre un commerce général. Il décroche de plus en 1859 un contrat pour la construction d'un tronçon du chemin Matapédia joignant la paroisse de Sainte-Flavie à la rivière Saint-Pierre, aujourd'hui Sayabec. En 1866, Jean-Baptiste s'associe à son frère Octave-Auguste dans

l'exploitation d'un comptoir de pêche aux Méchins. La faillite personnelle d'Octave-Auguste n'empêchera pas la société de fonctionner pendant les deux années prévues à leur contrat⁵.

Octave-Auguste, qui est le deuxième frère d'Adèle Lamontagne à habiter dans la région, marie une fille de Matane, Malvina Doiron, en février 1851. Tout dépendant des emplois disponibles, ce dernier vit par la suite à différents endroits du Bas-Saint-

Laurent. Il choisit d'abord de rester dans la région de Métis puis il déménage à Baie-des-Sables dont il devient le maire au cours des années 1860. Plus tard, Octave-Auguste s'installe aux Méchins où on sait qu'il cumule différentes fonctions administratives tant aux niveaux municipal que scolaire, tout en se livrant à la transformation et à la vente du poisson⁶.

En s'établissant dans la paroisse de Saint-Germain en 1858, Adèle ne se retrouve pas en terre étrangère. En fait, elle peut même revendiquer ses titres de Rimouskoise par sa mère, Adélaïde Côté, fille d'André Côté et de Claire Ruest, que son père Jean-Baptiste Bacquet dit Lamontagne a épousée en 1821. Jean-Baptiste avait cependant amené sa jeune épouse à Saint-Gervais où leurs nombreux enfants ont vu le jour.



La maison Lamontagne de Rimouski-Est
(Photo du ministère des Affaires culturelles).

Un oncle d'Adèle, Joseph Bacquet dit Lamontagne, avait marié en 1819 Angèle Côté, soeur d'Adélaïde Côté, et il vivait toujours à Rimouski. Cet oncle a eu une fille aussi appelée Adélaïde. Elle a épousé un cultivateur de Rimouski, Abel Poirier, en 1848. Ce Joseph Lamontagne est le premier de la lignée des Lamontagne à avoir habité une maison devenue depuis un bien patrimonial connu sous l'appellation de Maison-Lamontagne⁷.

Pour le reste, plusieurs cousins et autres cousines, tant chez les Lamontagne que chez la famille Côté, faisaient partie de la bonne société rimouskoise pour avoir marié des Saint-Laurent, des Lepage, des Pineault, des Morin, des Gagné, des Langlois, des Réhel, etc. Adèle se retrouvait donc dans un univers familial.

Une femme d'opinion

C'est après son mariage avec Simon-Joseph Chalifour en 1847 qu'Adèle Lamontagne commence une correspondance soutenue avec son frère Théodore-Jean. Sa collection de lettres s'avère une véritable chronique autant familiale que sociale. Elle parle de tout, de l'éducation de ses enfants, des prix du marché, des épidémies, des potins du village, des tempêtes, des naufrages, du travail de son mari et, surtout, de la vie politique, parce que, chez les Lamontagne, comme chez les Chalifour, la politique occupe une place importante.

En fait, les lettres d'Adèle prennent la couleur du temps, entendons ici que l'on trouve à travers sa correspondance les principales préoccupations qui animent le couple Lamontagne-Chalifour. Quand Simon-Joseph s'implique dans le commerce, Adèle informe son frère des prix de la morue, de la circulation des navires, des difficultés qui affligent leur entreprise. Lorsque son mari obtient le poste de

shérif, voilà que ses lettres se font chroniques judiciaires. Et quand, en 1875, le couple Chalifour s'en ira vivre à Québec puis en Gaspésie, chez le beau-frère Joseph-Arthur Chalifour, curé de Cap-d'Espoir puis de Petit-Cascapédia (New Richmond), la famille, au sens large, la vie paroissiale et la politique prendront définitivement le dessus.

**Joseph Bacquet dit Lamontagne père
Premier occupant de la maison Lamontagne**

La chaîne des titres et des occupants de la maison Lamontagne élaborée jusqu'ici par les chercheurs devrait se présenter ainsi, si on la reprend à partir de Geneviève Côté: Geneviève Côté cède par testament sa maison et sa terre à son petit-neveu Alexandre Côté (A.N.Q.-R., notaire P. Gauvreau, testament de Geneviève Côté, le 3 décembre 1836). Alexandre Côté l'échange huit ans plus tard à un proche parent, Joseph Bacquet dit Lamontagne fils (A.N.Q.-R., notaire Watson Dubord, échange de terres entre Alexandre Côté et Joseph Bacquet dit Lamontagne fils, le 25 juin 1844, en avant-midi). Immédiatement en après-midi, le même jour, Joseph Bacquet fils cède la terre et la maison à ses frères et soeurs (Notaire Watson Dubord, Cession Joseph Bacquet fils à Octave Bacquet et alii (frères et soeurs), le 25 juin 1844). La propriété passe par la suite à Octave Bacquet dit Lamontagne.

Si on en revient à l'année 1844, on ne peut s'empêcher de relever cette curieuse cession faite par Joseph Bacquet fils, où tous les acquéreurs, ses frères et soeurs, sont des mineurs qui s'engagent à «loger, coucher, chauffer, éclairer, nourrir et entretenir le sieur Joseph Bacquet père et dame Marie-Angèle Côté son épouse, père et mère des cessionnaires (,) leur vie durant...», c'est-à-dire de garder leurs parents. C'est un peu le monde viré à l'envers, mais c'était sans doute pour Joseph Bacquet fils une façon d'assurer les vieux jours de ses parents, Joseph Bacquet père et de sa mère.

La raison pour laquelle Joseph Bacquet dit Lamontagne fils crée à ses parents une obligation légale de prendre soin de leurs enfants et à ces derniers l'obligation de les entretenir à leur âge avancé nous est toujours inconnue. Quoi qu'il en soit, l'engagement réciproque qu'il crée par la cession de 1844 permet à la famille Lamontagne de demeurer dans la maison qui portera plus tard leur patronyme. Le recensement de Rimouski pour 1851 nous assure d'ailleurs que toute la famille de Joseph Bacquet dit Lamontagne père et d'Angèle Côté est réunie sous ce même toit (SGEQ, **Saint-Germain de Rimouski. Recensement 1851**, SGEQ, Rimouski, 1998 (Publication no 16), p. 112).

En fait, Joseph Bacquet dit Lamontagne père, sa femme et ses enfants occupent la maison Lamontagne au moins pendant quatorze années, de 1844 jusqu'en 1858. Dès lors, leur fils Octave acquiert par voie de cession les parts de ses frères et soeurs dans la propriété, ces derniers les lui cédant probablement au fur et à mesure de leur départ du nid familial. Et lorsqu'Octave Bacquet dit Lamontagne se marie, en 1865, il s'installe dans la maison Lamontagne avec son épouse Philomène Gaudreau et y élève ses enfants, possiblement en gardant à son tour ses parents. (Rémi Lavoie, «La maison Lamontagne: une habitation, une histoire», **L'Estuaire**, vol. XXII, no 2 (55), (juin 1999): 15-20)

Faut-il rappeler, dans ce dernier cas, comment le clergé rimouskois donnait l'exemple de haut en ce domaine⁸? Et Adèle n'avait pas besoin d'encouragement. Elle a la plume aiguisée, voire même féroce, surtout

lorsqu'elle parle des Libéraux. Qu'on en juge lorsqu'elle fait allusion au dénouement du scandale du chemin de fer de la Baie des Chaleurs qui a secoué le comté de Bonaventure au cours des années 1880:

(...) *Ce n'est pas comme le Comte Mercier (Honoré Mercier, député du comté de Bonaventure) qui est bien obligé d'en rabattre; hier un télégramme nous apprend que le Jugement de la Commission Royale est enfin sorti et condamne Mercier et Cie - «Deo Gratias» pouvons-nous dire de tout coeur - Ce Ministère (les Travaux publics) était bien la caverne des 100 voleurs. Quelle audace, quel cynisme et démoralisation. Rien d'aussi dégoûtant dans les annales de notre pays. Il (Mercier) aurait pu figurer avec avantage auprès de l'Intendant Bigot. Ces gens-là vont encore revenir... sur les rangs pour se faire élire de nouveau; et ils le seront, Mercier à Bonaventure, et son cher Achille (Achille-Ferdinand Carrier) dans la Gaspésie. Voilà où en est rendue la morale publique. La crasse prévaut sur les honnêtes gens. Il faudrait que Mercier et Cie seraient disqualifiés pour toute leur vie. Privés des droits de citoyens car ils ont mérité le Pénitencier ces voleurs-là. Le plus grand nombre de ceux qui sont là sont moins coupables que le Comte Palatin à culotte blanche et du Ruban de la Légion d'honneur (évidemment Honoré Mercier)⁹ (...)*

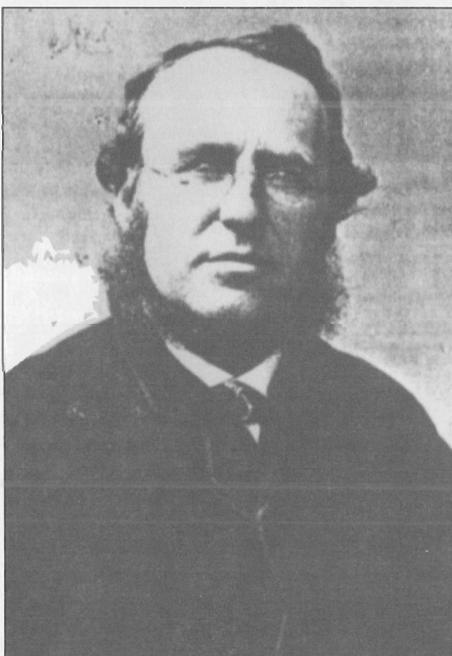
Cette correspondance avec Théodore-Jean Lamontagne a probablement duré jusqu'au décès de sa soeur, mais la dernière lettre conservée date de 1891. En prenant de l'âge, on sait qu'Adèle a élargi sa correspondance à ses nièces à qui elle prodiguait ses meilleurs conseils. S'il en reste, la plus grande partie de ses lettres encombrant probablement encore les malles de leurs descendants.

**Engagement politique
du couple Lamontagne-Chalifour**

C'est la politique qui a conduit le couple Lamontagne-Chalifour jusqu'à Rimouski. La plupart des détails s'en trouvent inscrits dans les lettres d'Adèle. Le gouvernement du Canada-Uni, dirigé alors par John A. Macdonald et George-Étienne Cartier,

crée à la faveur d'une réforme du système administratif entamée en 1857 un district judiciaire pour le comté de Rimouski. Il dote la région d'un Palais de justice et d'une prison et il engage en même temps du personnel¹⁰. Il restait cependant à traverser une élection avant que le projet n'arrive à terme et que ne soient choisis les fonctionnaires attachés au nouveau district.

Et puis une série d'événements devait se passer. D'abord, Joseph-Charles Taché, le député en poste, décide de ne pas se représenter. Son désistement se cache derrière les plus nobles prétextes:



Joseph-Charles Taché (Archives nationales du Québec, Collection initiale).

(...) nous voilà repartis dans le train des élections, commente Adèle. Le Dr Taché (son candidat) doit résigner ces jours-ci. Tu sais sans doute qu'il est le principal Rédacteur d'un nouveau papier près de paraître dans le mois prochain dans le titre de «*Courrier du Bas-Canada*». Il est parti de Rimouski le premier de l'an (en) après-midi pour Québec où l'attend son fauteuil Éditorial et il ne peut être membre (de la Chambre des communes); c'est là une clause expresse de son engagement¹¹.

Dans un deuxième temps, le Parti conservateur retient comme candidat aux élections qui s'en viennent Michel-Guillaume Baby, fils de Charles-François-Xavier Baby, un entrepreneur du gouvernement responsable des travaux routiers de la région, en plus des quais et du chemin de fer. Déjà fortuné, plusieurs croient le jeune Baby destiné à une carrière prometteuse. Le beau-père d'Adèle, qui a, jusque-là, été un

organisateur libéral influent, aurait misé évidemment sur le candidat de son parti, le notaire Joseph Garon, de Rimouski, mais les écarts de conduite de ce dernier, si on se fie aux propos d'Adèle, l'auraient quelque peu découragé¹². Aussi, quand François Baby approche Joseph Chalifour, celui-ci se laisse convaincre de changer d'allégeance en amenant son fils Simon-Joseph avec lui.

Ste-Luce, 29 janvier 1857.

Mon cher Théodore

(...)

(Après avoir parlé de la santé de ses enfants, Adèle enchaîne, en parlant de son mari): Je te dirai que John est bien un peu faible mais sans douleur; il va à son magasin et dans huit ou dix jours il pourra sortir. Je t'assure que ça le force pas mal de voir venir les Élections sans pouvoir aller cabaler contre Garon. Car je suis contente de te le dire il a enfin abandonné Garon et se joint au parti Taché pour supporter Le jeune Baby, recommandé hautement comme homme de talent, et tu sais le père Baby tient les entreprises du gouvernement pour les travaux Publics, quais, phares, chemin de fer, et il est très libéral, paye très bien son monde. C'est une chance pour le Comté. Il sera élu c'est certain malgré que la clique Garon fait feu et flamme. C'est dommage que soit trop long à détailler la très belle conduite de Garon à Québec le printemps dernier. Tu aurais du plaisir. Il a traîné les rues comme le dernier des derniers. C'est là où John l'a vu et a été rassasié.

L'Élection est pour le 13 ou 14 Fer et déjà depuis huit jours les Cabaleurs sont sur les chemins où il y en a pour tous les partis. Mr. Chalifour travaille pour le Père Baby, il est à son deuxième voyage dans les terres. Mr Baby fils est en Angleterre occupé à régler des affaires de steamer pour son père et ne sera de retour qu'à la fin de Février.

En attendant le père est descendu visiter les paroisses et voir les dispositions des gens et il s'attache des partisans en faisant des dons à chaque paroisse. Ici c'est 200 Livres pour un petit quai dans l'Anse-au-Coq. À Sainte-Flavie c'est 100 Livres pour une route qui est commencée où il n'y a pas de moyens: chaque paroisse a son lot et puis comme de raison ceux qui cabalent pour lui sont payés.

Il promet sérieusement de penser à Mr Chalifour pour quelque chose de durable. Il est vraiment libéral et voilà ce qui va achever de tuer Garon. Ils sont aux abois et ne savent pas où donner de la tête.

Je te dirai que si Mr Baby n'était pas venu en avant Mr Chalifour aurait appuyé Garon avec grand succès. Il en a été vivement sollicité et John le voulait absolument. Mais Mr Chalifour n'a pas voulu opposer Mr Baby et moi. J'en suis plus contente car ce sera plus avantageux pour nous autrement. Le chemin de fer de St-Thomas va se continuer jusqu'aux Trois-Pistoles l'été prochain car le Père Baby part en mai prochain pour aller signer un contrat en Angleterre et rapporter les fonds nécessaires. Et si Mr Chalifour veut contracter quelques lieues de chemins le père lui offre un contrat.

Donc j'espère que l'été prochain va amener du changement dans notre situation. (...)

Adèle L. Chalifour.



Michel-Guillaume Baby. Élu député du comté de Rimouski lors de l'élection partielle de 1857. Il doit son succès en bonne partie à l'appui des Chalifour, la belle-famille d'Adèle Lamontagne (ANQ-Cote P1000,S4PB3).

Commentant la situation, Adèle écrit: *«Il (le beau-père) a été vivement sollicité et John le voulait absolument. Mais Mr Chalifour n'a pas voulu opposer Mr Baby et J'en suis plus contente car ce sera plus avantageux pour nous autrement»*. Elle pouvait se permettre de l'espérer, d'autant que François Baby avait promis *«de penser sérieusement à Mr Chalifour pour quelque chose de durable»*. Et il a tenu sa promesse. C'est le fils Chalifour, son mari, qui reçoit la prime promise après la victoire électorale, sa nomination au poste de shérif¹³.

Une ville en gestation

Lorsque Simon-Joseph Chalifour obtient sa place dans la fonction publique, il déménage aussitôt dans la paroisse de Saint-Germain. Le village, dont la population a doublé depuis les vingt-cinq dernières années, est en pleine croissance. Des 1 914 habitants qu'il regroupait en 1831, voilà qu'il dépasse les 3 653 personnes depuis 1851¹⁴.

Ce n'était qu'une question de temps avant que les gens ne s'organisent. Sous la gouverne du curé Cyprien Tanguay, les paroissiens mettent sur pied une commission scolaire locale en 1845¹⁵. La même année, des démarches du milieu apportent à la paroisse son statut de municipalité, mais la mise en place des struc-

tures demande passablement de temps de sorte qu'il n'y a que trois ans que la première réunion de son conseil a eu lieu sous la direction du maire Jean Lepage quand les Chalifour s'installent dans leur nouvelle maison. L'année précédant leur arrivée, celle de 1857, est aussi celle de la création du district judiciaire qui les a amenés dans leur milieu d'adoption.

Dans les années qui marquent leur séjour à Rimouski, les Chalifour voient d'autres progrès ou changements. Ainsi, à peine quelques mois avant que Chalifour ne prenne charge de son mandat, soit en mars 1858, une partie du territoire de la paroisse est retranchée pour créer les regroupements de Saint-Anaclet et de Saint-Mathieu. Pendant l'année de la Confédération canadienne, c'est-à-dire en 1867, le village de Rimouski est désigné comme siège épiscopal d'un nouveau diocèse que l'on crée pour l'Est du Québec. Mgr Langevin en prend possession en grandes pompes au mois de mai. Un changement notable survient aussi deux ans plus tard, au plan civil cette fois, quand le gouvernement provincial crée la ville de Saint-Germain de Rimouski. Le premier maire élu s'appelle Joseph-Magloire Hudon. C'est le grand-père d'Émile Nelligan, dont les parents se marieront à Rimouski en 1875, mais aussi un proche voisin des Chalifour¹⁶. Hudon a, en effet, loué sur la même rue qu'eux un espace à bureau dans la mansarde appartenant au notaire Désiré Bégin¹⁷.

Une économie en éveil

À l'arrivée du couple Lamontagne-Chalifour, l'agglomération rimouskoise connaît une activité économique sans précédent. La Fabrique a lancé en 1854 la construction d'une nouvelle église plus spacieuse. C'est un projet du curé Cyprien Tanguay. Faite de pierre, déjà à l'allure flamboyante par son architecture de style néogothique, la bâtisse achève de s'élever sur un terrain situé un peu plus à l'est de la précédente église. On la veut l'oeuvre de l'architecte Victor Bourgeau, de Montréal, mais

elle est aussi un peu la réalisation de Hilaire Fournier, charpentier et entrepreneur de Rimouski, qui en a fait les combles, la charpente intérieure avec ses colonnades et la structure extérieure, clocher et flèche comprise¹⁸. La bâtisse se trouve au coin du chemin qui longe le fleuve et de la route qui mène au deuxième rang de la paroisse. Son chantier, interrompu un temps en raison de difficultés financières, durera encore quatre ans.

Curieusement, la construction de l'église, dont elle peut quotidiennement suivre les progrès depuis les fenêtres de sa maison, trouve peu d'échos dans la correspondance d'Adèle Lamontagne. Il est cependant un détail bien particulier, lorsqu'elle en parle à son frère en décembre 1859, et que nous n'arrivons pas à préciser clairement. Adèle désigne, en effet, l'église en construction sous le vocable de «cathédrale» alors qu'elle n'est certainement pas, compte tenu de son degré d'instruction, sans connaître la différence entre une église paroissiale et une cathédrale. Adèle n'a pas utilisé le mot par distraction, d'autant qu'elle se donne la peine d'appuyer dessus en le soulignant: *«Les travaux de notre Cathédrale sont suspendus»*, écrit-elle très nettement, *«faute de 350 Livres dus par la Fabrique à l'entrepreneur, et que par malentendu ou bêtise on a refusé de payer»*¹⁹. Le «notre» collectif et le souligné de son texte trouveraient-ils explication dans un trait d'ironie que lui inspirerait une construction jugée extravagante pour les moyens de la population? Elle ne s'explique pas.

Soulignons qu'Adèle pourrait tout aussi bien reprendre, par cet artifice littéraire, une rumeur publique au sujet des visées du clergé qui chercherait à se positionner pour le cas éventuel où on voudrait créer un nouveau diocèse. Or, dans le contexte de l'époque, on sait qu'on créera bientôt un tel diocèse. Alors, ne serait-ce donc pas l'expression des vellétés du clergé, et que la communauté aurait fait sienne, de se posi-

tionner pour le choix du futur centre épiscopal? Autre question sans réponse!

En même temps que de tels bruits circulaient autour de la construction de l'église, encore paroissiale, celle du Palais de justice promis pour le district judiciaire avait débuté presque aussitôt après la mise en place de la nouvelle entité administrative. Sa mise en chantier a été confiée à un entrepreneur et marchand local, Majorique Côté²⁰. Les deux projets, simultanément en cours, contribuaient à créer un débouché intéressant pour la main-d'oeuvre rimouskoise, et c'est sans compter les capitaux injectés dans l'économie locale grâce aux salaires qui s'y greffent.

Au carrefour des communications

En même temps que Rimouski s'urbanise, le village voit croître son importance grâce au développement des communications qui en font peu à peu un pôle régional. Des travaux exécutés sous la supervision du notaire Pierre Gauvreau ainsi que de Joseph Pineau et de Joseph Ouellet avaient permis d'améliorer un tronçon du chemin du Roi entre Trois-Pistoles et Sainte-Luce en 1830 et 1831²¹. Depuis, le village de Rimouski était un peu comme la tête de pont du réseau routier qui reliait la capitale provinciale aux villages de la côte bas-laurentienne.

Au début des années 1850, la construction se poursuit en direction de Matane²². D'autres travaux permettent à partir de l'année 1856 d'achever la réfection du chemin Kempt, dans la Matapédia, auquel le chemin du Roi se branche à partir de Métis. Ces travaux ajoutent aux atouts du petit village de Rimouski en le plaçant désormais presque au centre des communications reliant les Maritimes au coeur du Canada.

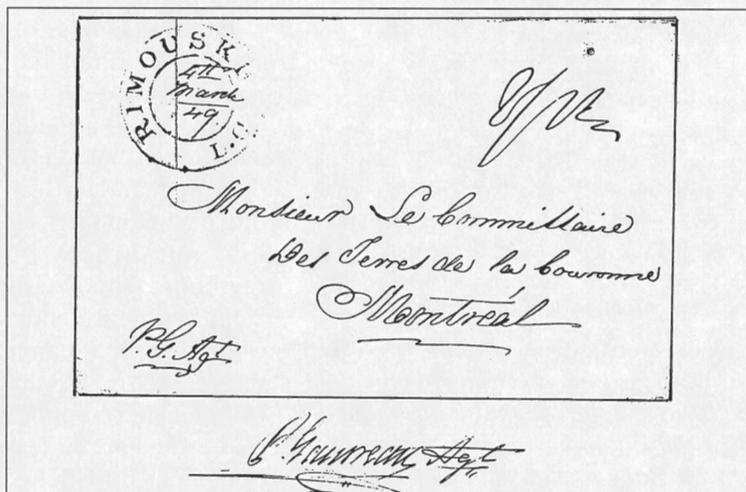
En même temps que le gouvernement avait assuré le prolongement du chemin du Roi depuis Trois-Pistoles jusqu'à Rimouski, il renforçait le lien entre le Bas-du-Fleuve et le reste de la province en assurant la région d'un

service de la poste officielle. Le notaire Pierre Gauvreau est celui qui décroche le contrat de maître de poste à Rimouski lorsqu'il est mis en place en 1832²³. Adèle et son époux trouvent les choses ainsi lorsqu'ils s'y installent vingt-six ans plus tard. Comme le vieux notaire avait pris sa retraite en 1858, le comptoir postal était alors passé aux mains de Majorie (Majorique) Côté, marchand qu'Adèle semble bien connaître, mais ce dernier perd son contrat en 1861 au profit de Jean-Théophile Couillard, marchand général dont le magasin se trouvait à ce moment quelque part sur Saint-Germain Ouest.²⁴

Il s'agit certainement d'une perte importante pour le gagne-pain de Côté car le bureau de poste local se classe parmi les plus profitables du Bas-Saint-Laurent. Générant des profits annuels variant entre 200 \$ et 350 \$ pour la décennie 1850 à 1860, il voit ses entrées grimper entre 500 \$ et 750 \$ pour les années 1860 à 1870²⁵. Cette augmentation des revenus s'explique par les améliorations apportées aux moyens de communication régionaux.

D'autres progrès sont enregistrés au niveau des communications avec la construction d'un quai à Pointe-au-Père, résultat du travail de Joseph-Charles Taché et de l'appui de quelques citoyens de Rimouski, comme ce James Smith, instituteur à l'école élémentaire de Saint-Germain, qui y est allé de son pamphlet pour en défendre les avantages²⁶. L'infrastructure portuaire, une des plus longues de tout l'Est du Québec, le

quai s'avancant sur plus de 2 000 pieds dans le fleuve, est mise en place pendant le dernier mandat de Taché, entre les années 1850 et 1855²⁷. C'est l'armateur de Québec François Baby qui termine les travaux commencés par un autre entrepreneur. Baby, qui a décroché en 1854 un contrat de remorquage des navires en difficulté dans l'estuaire, pourra



Lettre expédiée de Rimouski le 4 mars 1849. Le bureau de poste de Rimouski, ouvert en 1832, a été confié au notaire Pierre Gauvreau, dont on peut lire les initiales sur le coin inférieur gauche de la lettre reproduite ici (Collection Christine Faucher et Jacques Poitras, **Histoire postale de la Gaspésie et du Bas-du-Fleuve jusqu'à 1870**, Montréal, Société d'histoire postale au Québec, 1933, p. 25).

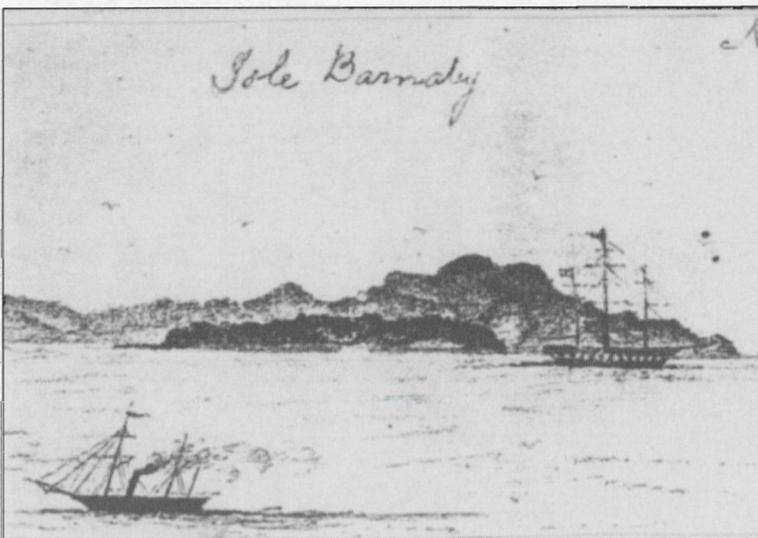
utiliser cette nouvelle installation pour les vapeurs qu'il affecte à cette tâche, le *Queen Victoria*, le *Napoléon III*, le *Lady Head*, l'*Admiral* et l'*Advance*²⁸.

La compagnie de transport Montreal Ocean Steamship Company des frères Allan, qui obtient en 1856 un contrat du gouvernement pour relier Québec à Liverpool, peut en faire autant. Bien plus, pour s'assurer que ses bateaux puissent remonter le fleuve en toute sécurité, elle installe à Pointe-au-Père une station privée de pilotes²⁹. La compagnie maritime fait aussi ériger en 1859 une tour octogonale avec un feu d'une hauteur de quarante-six pieds pour faciliter l'approche du quai à ses équipages³⁰. C'est peut-être François Baby, dont l'expertise était reconnue en ce domaine, qui construit ce phare pour le compte de la compagnie de transport transatlantique³¹. Que ce soit le

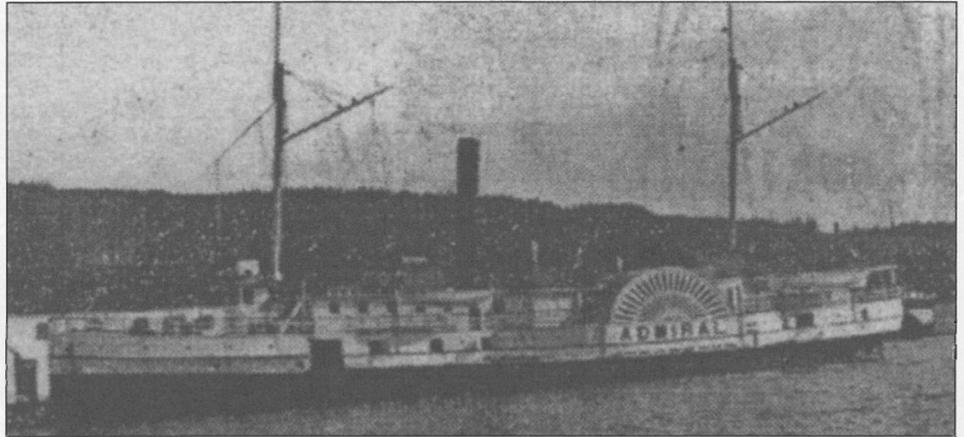
cas ou non, Baby peut ainsi bénéficier de ces aides à la navigation pour garantir la sécurité de ses propres navires.

Or justement, le même François Baby signe en 1858 un contrat avec le gouvernement pour assurer une liaison postale régulière entre Pictou, en Nouvelle-Écosse, et le port de Québec³². Les deux navires affectés à cette navette, le *Lady Head* et l'*Advance*, font le trajet entre les deux points aux quinze jours avec des arrêts dans la Baie des Chaleurs, Gaspé et Rimouski afin d'ajouter à leur rentabilité par un service de fret et de passagers. C'est ainsi que les installations portuaires de Pointe-au-Père contribuent à l'ouverture de la ville sur le monde et à une plus grande animation de ses commerces. Souvent même, les bateaux de Baby accostent à Pointe-au-Père à toutes les semaines, au grand plaisir de la population, en tout cas d'Adèle Lamontagne: «*Voilà deux fois que le steamer Advance vient ici depuis deux semaines(;) ça met un peu de vie ici, où tout semble mort*», note-t-elle dans sa correspondance de septembre 1858³³.

Il est logique de croire que Rimouski doive en partie la mise en place des aides à la navigation précitées et la liaison postale avec les Maritimes au fils de François Baby,



La baie de Rimouski en 1861. Ce dessin au crayon montre un navire ancré dans le havre de Rimouski (Collection Musée de la Gaspésie, Patrick Murison, Isle Barnaby – Pencils sketches in 1861).



Le vaisseau remorqueur l'Admiral photographié à quai en 1894, à une époque où il assure le service de la poste entre les Maritimes et Québec (Photo de Charles Notman, *The Gazette*, 10 juillet 1994).

Michel-Guillaume Baby. Rappelons que ce dernier a postulé puis remporté en 1857 le siège du comté de Rimouski à la Chambre des communes en remplacement de Joseph-Charles Taché. Il est, en effet, inconcevable de penser que le père et le fils n'aient pas discuté de leurs intérêts respectifs dans le comté puisque, comme le révèle la correspondance d'Adèle, ils avaient déjà conjugué leurs efforts pour l'élection du fils³⁴.

En même temps que la poste et le réseau routier de la province progressent vers l'est et que les facilités portuaires prennent place, les circuits télégraphique et ferroviaire en font autant, contribuant à consolider

la position de Rimouski comme centre régional naissant. La toute nouvelle invention dans les communications qu'est le télégraphe accompagne, en effet, l'avancée du chemin de fer partout dans la province de Québec. C'est ainsi que les poteaux de la Compagnie de

télégraphe de Montréal, l'une des premières qui aient vu le jour dans ce domaine au Canada, poussent le long des rails du Grand-Tronc. Les deux compagnies ont d'ailleurs en commun d'avoir comme un de leurs membres directeurs le même Hugh Allan qui a développé la ligne maritime Québec-Liverpool et la station des pilotes de Pointe-au-Père.³⁵

On a commencé la construction en 1857 d'un tronçon de voie ferrée entre Lévis et Montmagny. Adèle Lamontagne en parle au moins une fois dans ses lettres, disant que «*le Chemin de fer de Saint-Thomas (Montmagny) va se continuer jusqu'aux Trois-Pistoles l'été prochain car le Père Baby (le même qui a construit le quai de Rimouski) part en mai prochain pour aller signer son contrat en Angleterre et rapporter les fonds nécessaires*»³⁶. Ce prolongement du rail est probablement devenu un enjeu politique, mais le Grand-Tronc s'arrête net à Rivière-du-Loup en octobre 1859. La poursuite des travaux reprend plus tard, en 1869, quand on parachève ce qui est devenu entretemps l'Intercolonial. L'inauguration du tronçon Trois-Pistoles - Sainte-Flavie est célébrée à Rimouski même le 2 août 1873 et donne lieu à des cérémonies grandioses où Mgr Jean Langevin, évêque du diocèse, mais aussi frère du premier ministre Hector Langevin, appelle les bénédictions du ciel sur le projet du siècle³⁷.

Cependant, la ligne télégraphique aura devancé l'arrivée du chemin de fer à Rimouski de plusieurs années. En fait, elle était déjà parvenue à Rivière-du-Loup en 1849, longtemps avant le Grand-Tronc³⁸. Quant à Rimouski, certains documents, comme l'inventaire après décès de Dame Julie Lévesque, épouse d'Édouard Ouellet, permettent d'établir que la

toujours entendu dire que la Pointe-aux-Pères (sic) était une petite plage déserte sur laquelle se trouvait seulement un observatoire et un bureau de télégraphe pour signaler l'arrivée et le départ des vaisseaux d'Europe (...)», indiquant bien par son propos deux des principales tâches que les gardiens du phare avaient à remplir⁴¹. Le premier responsable de cette tâche au phare de Pointe-au-Père fut David Stanley Lawson pensent les auteurs du livre *Une lumière sur la côte - Pointe-au-Père 1882-1982*. Il était en poste dès l'érection de la tour en 1859, ce qui signifierait nécessairement qu'il aurait été embauché par la Montreal Ocean Steamship⁴².

Il est permis de croire en toute logique que la population civile pouvait tirer bénéfice du télégraphe installé à Pointe-au-Père en envoyant ses propres messages contre rémunération. Mais encore davantage à partir de 1869 alors que la compagnie confie à un de ses agents,

Grace Mc Williams, la responsabilité d'ouvrir un bureau à Rimouski même. Les locaux loués à cette fin sont situés sur Saint-Germain Est, près de l'église, dans la maison de Simon Dubé, juste en face des propriétés de Thomas Dion et de Eusèbe Lepage. Il

s'agit probablement du même édifice qui abritera plus tard le journal local, là où se trouve aujourd'hui le magasin Le Syndicat⁴³.

Plus tard, en 1866, lorsqu'un câble télégraphique sous-marin traversera l'océan atlantique grâce aux efforts d'un ancien directeur de la Compagnie de télégraphe de Montréal, Frederic Newton Gisborne, ce nouvel outil de communication mettra Rimouski en contact presque instantané avec l'Europe, ce qui constitue sur les villages voisins un avantage certain au plan du commerce. À ce moment, du moins à partir de 1873 environ, le bureau du télégraphe sera déménagé dans les locaux de la gare du chemin de fer⁴⁴.

Quand, en 1860, Baby père met un terme à son contrat de livraison postale avec les Maritimes, le village de Rimouski n'est pas abandonné pour autant⁴⁵. La Montreal Ocean Steamship Company en profite pour ajouter à son service une ligne de courrier directe entre Montréal et Glasgow (Angleterre), ce qui se réalise en 1862, tout en continuant d'utiliser les installations de Pointe-au-Père. On peut donc en conclure que Rimouski et la région étaient en lien direct avec l'intérieur du Bas-Canada et le Vieux continent et que la petite ville conserve ses avantages sur le milieu bas-laurentien. Et cela d'autant que la jonction entre le port local et la ligne de chemin de fer de l'Intercolonial, quand celui-ci joindra Rimouski en 1873, sera faite de

LIGNE DU ST. LAURENT ET SAGUENAY,

ENTRE

Québec, Baie St. Paul, Eboulements, Murray Bay, St. Denis, Rivière du Loup, Cacouna, Rimouski, Tadoussac, Baie Ha! Ha!! et Chicoutimi.

SAGUENAY, ST. LAURENT, CLYDE.

MARDI,

SAGUENAY, Capt. Lecours, 7 heures, A. M.

MERCREDI,

CLYDE, Capt. BERNIER, 7 heures A. M.

JEUDI,

ST. LAURENT, Capt. CHABOT, 7 heures A. M.

A. GABOURY,

Sécretaire de la Cie. des Remorqueurs du St. Laurent.

Publicité de la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent (Charles Guay, *Chronique de Rimouski*, Québec, P.-G.

Compagnie de télégraphe de Montréal y possède une station émettrice en juin 1859³⁹. Une étude présente un bilan des réalisations de la compagnie en 1861 et précise qu'un lien télégraphique de soixante-dix milles de long part à ce moment-là de Rivière-du-Loup pour se prolonger jusqu'à Pointe-au-Père⁴⁰. Ce télégraphe, qui était situé dans la tour du phare de Pointe-au-Père, apportait un soutien supplémentaire au contrôle de la navigation sur le Saint-Laurent comme le désiraient les frères Allan. La responsabilité en revenait au gardien du phare en même temps qu'il devait noter les écarts de température et le mouvement des marées.

En 1871, un voyageur du nom de Joseph-Auguste Genand, de passage sur le fleuve, écrit: «(En arrivant) ici, je fus agréablement surpris. J'avais



Le pont de l'Intercolonial, Rimouski à l'été 1872. Le tronçon du chemin de fer joignant Québec à Rimouski est inauguré l'année suivante (Dessin de Haberer, *L'Opinion publique*, 19 décembre 1872, p. 606, Collection Mario Mimeault).

manière à accélérer la livraison du courrier vers les Provinces maritimes, à l'est, et vers l'Ontario et le Québec, à l'ouest, comme le fait remarquer l'historien Jean-Charles Fortin⁴⁶.

Ainsi, à la faveur de tous ces progrès liés aux infrastructures des communications, Adèle Lamontagne a donc vu poindre à Rimouski les premiers jalons d'un développement qui, avec le temps, assurerait la prédominance de la localité sur la région. Solidement implantée dans la société rimouskoise, mais aussi femme d'opinions autant que de convictions, comme les premières pages de cet article ont tenté de le démontrer, elle verra aussi les débuts de son développement urbain. On pourra, à notre tour, en cerner les grandes lignes dans un prochain article.

Notes et références:

L'auteur est historien attaché au Lycée des Monts Notre-Dame de Sainte-Anne-des-Monts. Il tient à remercier mme Émile Saint-Pierre et Maurice Saint-Pierre qui lui ont si longtemps confié les papiers Lamontagne. Il veut de plus rendre hommage à feu monsieur Émile Saint-Pierre, de Sainte-Anne-des-Monts, qui a su préserver le riche dépôt de documents que représente le fonds Lamontagne. L'auteur tient à souligner la contribution de Paul Larocque dont les conseils et orientations ont présidé à la rédaction de cet article.

1. Bernard Bray, *L'art de la lettre amoureuse (1500-1700)*, La Haye, Mouton, 1967, p. 12.
2. Jean-Pierre Bélanger, «*Théodore-Jean Lamontagne, marchand et entrepreneur (1833-1909). (La correspondance comme source d'investigation du passé: 1e partie)*», volume 18, no 1 (no 46), (janvier 1995): 20 à 26; «*Théodore-Jean Lamontagne, marchand et entrepreneur (1833-1909). (La correspondance comme source d'investigation du passé: 2e partie)*», vol. 18, no 2 (no 47), (juin 1995): 16-21.
3. Fonds Omer Saint-Pierre, Papiers Lamontagne, (désormais P.L.), lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, Sainte-Luce, le 8 juin 1854. James William Miller, *Notices historiques sur la paroisse de Sainte-Luce*, manuscrit, p. 91. Carol Castonguay et collaboration, *Sainte-Luce au tournant... 1829-1979*, Sainte-Luce, La Corporation de la Seigneurie Lepage-Thivierge, 1979, citant Miller, p. 138. Paul Terrien, *Québec à l'âge de la voile*, Asticou, Hull, (1984), p. 174 et 176.
4. A.N.Q.-R., Registre d'état civil de la

paroisse de Saint-Germain de Rimouski, mariage de Jean-Baptiste Bacquet dit Lamontagne et d'Adèle Lemieux, le 12 février 1821. Le lecteur pourra trouver davantage de détails sur les origines de la famille Lamontagne et son représentant en région dans l'étude rédigée par l'auteur du présent article,

Théodore-Jean Lamontagne 1833-1909 - Marchand et industriel canadien-français de la fin du XIX^e siècle, Sainte-Anne-des-Monts, Société d'histoire et d'archéologie de Sainte-Anne-des-Monts, 1999, 223 p., cartes, ill.

5. Joseph-Désiré Michaud, *Notes historiques sur la Vallée de la Matapédia*, Val-Brillant, La Voie du Lac, 1922, p. 101 ss. A.N.Q.-R., greffe Pierre-Louis Gauvreau, le 9 mai 1866, acte no 1857, Société Jean-Baptiste Lamontagne et Octave-Auguste Lamontagne, son frère. P. L., Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, Rimouski, le 4 décembre 1861.
6. Robert Fournier, *Baie-des-Sables 1869-1969. Histoire de la paroisse de l'Assomption-de-Notre-Dame*, Rimouski, Bellavance, 1969, p. 47, 84. Roland Lebel, *Un siècle de Labeur, de Foi, d'Honneur - Histoire de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis*, Québec, Comité de publication de Saint-Octave-de-Métis, 1955, p. 77.
7. A.N.Q.-R., Registre d'état civil de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, mariage de Joseph Bacquet dit Lamontagne et d'Angèle Côté, le 21 juillet 1819. Louise Nadeau, «*La Maison Lamontagne*», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 9, no 1 (janvier - avril 1983): 2. Rémi Lavoie, «*La maison Lamontagne: une habitation, une histoire*», *L'Estuaire*, vol. XXII, no 2 (55), (juin 1999): 15-20.
8. Sylvain Gosselin, «*L'opposition entre Mgr Langevin et le clergé de Bonaventure lors de l'élection provinciale de 1890*», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 11, no 2 (no 29), (décembre 1985): 58 à 68.
9. P. L., lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, (Petit-Cascapédia), le 19 décembre 1891.
10. Martin Mimeault, «*Un bref regard sur la prison de Rimouski au tournant de la Confédération - 1862-1877*», *L'Estuaire*, vol. XXIII, no 1 (Janvier 2000).
11. P. L., lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, Rimouski, le 29 janvier 1857.
12. Joseph Garon semble avoir possédé une personnalité qui n'était pas de nature à lui attirer beaucoup les faveurs de la population. Richard Saindon, *Histoire de Rimouski par le nom de ses rues*, Rimouski, L'auteur, 1995, p. 254 s.
13. P. L., lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, Sainte-Luce, le 29 janvier 1857.
14. C'est en fait le chiffre que le recensement de 1851 donne. Joseph-Marie Levasseur et al., *Mosaïque rimouskoise. Une histoire de Rimouski*, Rimouski, Le Comité des

fêtes du 150^e anniversaire, 1975, p. 148.

15. Toute une série de documents notariés dans lesquels des Rimouskois font cession de biens «*aux commissaires pour la régie des Écoles élémentaires de Saint-Germain*» en attestent. Citons uniquement le notaire Pierre-Louis Gauvreau, actes 4130 et 4131, le notaire James Reeves, acte no 211 et le notaire Joseph Roy, acte no 22.
16. Alphonse Fortin, *Centenaire de Rimouski. Album souvenir. 1829-1929*, Rimouski, Imprimerie générale, 1929, p. 29, 35, 69. Richard Saindon, *op. cit.*, p. 17. A.N.Q.-R., greffe Joseph Garon, acte no 7879, le 14 juin 1875, contrat de mariage de David Nelligan et de Amélie A. Hudon.
17. Paul Wyczynski, *Nelligan. 1879-1941-Biographie*, Montréal, Fides, 1987, p. 53 s.
18. A.N.Q.-R., greffe Pierre-Louis Gauvreau, acte no 1015, 19 juillet 1858, marché Cyprien Tanguay, Majorie Côté et Hilaire Fournier.
19. P. L., Rimouski, lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, le 13 janvier 1859.
20. Martin Mimeault, «*Un bref regard sur la prison de Rimouski au tournant de la Confédération - 1862-1877*», *op. cit.* Majorie Côté alias Majorique Côté supervise aussi les travaux de construction de la cathédrale à titre de syndic des tenanciers de la paroisse Saint-Germain: A.N.Q.-R., greffe Pierre-Louis Gauvreau, le 19 juillet 1858, acte no 1015, marché entre Cyprien Tanguay, Majorie Côté et Hilaire Fournier.
21. Joseph-D. Michaud, *Le Bic. Les étapes d'une paroisse*, vol. 2 Québec, Ernest Tremblay, 1925, p. 40-42.
22. Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 145.
23. Christiane Faucher et Jacques Poitras, *Histoire postale de la Gaspésie et du Bas-du-Fleuve jusqu'à 1870*, Montréal, Société d'histoire postale du Québec, 1993, p. 25 ss.
24. P. L., lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, Rimouski, le 4 décembre 1861. A.N.C., ArchviaNet - Bureaux de poste - Rimouski: renseignements sur les maîtres de poste.
25. Frank W. Campbell, *Canada Post Offices 1755-1895*, 1958, p. 134.
26. Le lecteur trouvera le texte du rapport de Taché sur les conditions de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent dans la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 6, no 1 (janvier-avril 1979): 31 ss: «*En annexe... le rapport Taché - Rimouski, 26 décembre 1850*». James Smith, Havre de refuge. Rimouski vs Bic et Chemin de fer des Trois-Pistoles, Québec, Presses E. R. Fréchette, 1856, cité dans Marguerite Garon, «*Un port de mer à Pointe-au-Père, Bic ou Rimouski?*», *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, vol. 3, nos 3-4 (décembre 1976): 29. L'opuscule de Smith n'existe qu'en de rares exemplaires. Il peut cependant être consulté sur support microfilmé dans la collection de l'Institut canadien de

- microreproductions historiques, # ICMH 34 136.
27. Jean Hamelin et Yves Roby, **op. cit.**, p. 111.
 28. André Garon, «Charles-François-Xavier Baby», **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. IX, p. 16 s.
 29. Jean Leclerc, **Le Saint-Laurent et ses pilotes, 1805-1860**, Montréal, Leméac, 1990, p. 77, 110, 112, 222.
 30. Jean-Charles Fortin, «La grande navigation et les installations de Pointe-au-Père», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. 8, no 3 (octobre-décembre 1982): 56, 76.
 31. François Baby a construit entre 1853 et 1858 les phares de Cap-des-Rosiers, de Belle-Isle, à l'entrée du détroit du même nom, de la Pointe Amour, au Labrador, et de la Pointe-Ouest sur l'île d'Anticosti. Leclerc, **op. cit.**, p. 110.
 32. Jean Hamelin et Yves Roby, **op. cit.**, p. 112.
 33. P. L., Rimouski, lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, le 9 septembre 1858. Jean Hamelin et Yves Roby, **Histoire économique du Québec 1851-1896**, p. 115.
 34. Toute la population connaît cette complémentarité tout à fait normale, Adèle autant que les autres et même plus, puisque son beau-père travaille pour les Baby. Pendant que son père cabale pour lui et qu'il en est à son deuxième voyage à Matane, «*Mr Baby fils*», écrit Adèle, «est en Angleterre occupé à régler des affaires de Steamers pour son père...». Plus encore, Adèle Lamontagne sait que «le Chemin de fer de Saint-Thomas va se continuer jusqu'aux Trois-Pistoles l'été prochain car le Père Baby part en mai prochain pour aller signer son contrat en Angleterre et rapporter les fonds nécessaires». Tous ces bruits qui circulaient n'auraient-ils pas eu libre cours dans le but de laisser entendre aux électeurs l'avantage qu'il y avait pour eux d'appuyer le clan Baby? P. L., Rimouski, lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, le 20 janvier 1857. Le lecteur peut trouver une courte biographie de Michel Guillaume Baby dans Bibliothèque de l'Assemblée nationale, **Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992**, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 22.
 35. Brian J. Young et al., «Hugh Allan», **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. XI, p. 10.
 36. P. L., Rimouski, lettre d'Adèle Lamontagne à Théodore-Jean Lamontagne, le 20 janvier 1857.
 37. Jacques Ouellet, «La venue du chemin de fer dans l'est du Québec», **Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent**, vol. 3, nos 3-4 (décembre 1976): 18.
 38. Gwynneth C. D. Jones, «Frederic Newton Gisborne», **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. XII, p. 408. Maurice Dumas et Daniel Pelletier, **La geste de Rivière-du-Loup**, Rivière-du-Loup, Centre de Recherche du Grand-Portage, 1973, p. 35.
 39. A.N.Q.-R., greffe Pierre-Louis Gauvreau, acte no 1087, le 6 juillet 1859, inventaire après décès de la communauté de Édouard Ouellet et de Julie Lévesque.
 40. Henry Youle Hind, **The Dominion of Canada Containing a Historical Sketch of the Preliminaries and Organisation of the Confederation**, Toronto, L. Stebbins, 1869, p. 266.
 41. J.-A. Genand, **Notes de voyage: Le golfe et les provinces maritimes**, Montréal, E. Sénécal, 1872, p. 5.
 42. Collectif, **Une lumière sur la côte - Pointe-au-Père 1882-1982**, Corporation des fêtes du centenaire, 1982, p. 204, 392.
 43. A.N.Q.-R., Greffe Pierre-Louis Gauvreau, acte no 2129, le 1 juin 1869, Lease by Simon Dubé to Miss Jane Mc Williams (au nom de sa fille Grace). La demoiselle Mc Williams, qui est agent de la Compagnie de télégraphe de Montréal en 1871, est toujours en poste en 1878: John Lovell, **Lovell's Province of Quebec Directory for 1871...**, Montreal, John Lovell, 1871, p. 582. John Lovell, **Lovell's Province of Quebec Directory for 1878...**, Montreal, John Lovell, 1878, p. 454. Jane et Grace Mc Williams sont certainement apparentées d'une manière ou l'autre avec les deux premiers gardiens du phare de Pointe-au-Père, David Stanley Lawson et John McWilliams, mais nous n'avons pu établir comment. Collectif, **Une lumière sur la côte - Pointe-au-Père 1882-1982**, **op. cit.**, p. 392. Consulter aussi sur le sujet: J.-Napoléon Goulet, **Mariages, nécrologe (sic) et annotations marginales de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père 1882-1976**, Québec, Éditions Bergeron, 1977, p. 14.
 44. Gwynneth C. D. Jones, «Frederic Newton Gisborne», **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. XII, p. 405-409. Alphonse Fortin, **Centenaire de Rimouski. Album souvenir. 1829-1929**, Rimouski, Imprimerie générale, 1929, p. 58.
 45. Garon, **op. cit.**
 46. Fortin, **op. cit.**, p. 80.

Chroniques rimouskoises :

Une répétition générale

Béatrice Chassé

La chute de Louisbourg

En 1744, l'agitation soulevée par la succession à la couronne d'Autriche faisait des vagues qui refluèrent jusque sur nos bords. Ce conflit dynastique aurait dû se régler à l'intérieur des cours européennes. Mais un état de guerre s'étendit à toute l'Amérique du Nord et les populations de l'estuaire furent obligées d'apprendre le rôle qu'elles auraient à assumer en cas de conflit majeur. Cet épisode servit en quelque sorte de répétition générale au drame qui allait se jouer une dizaine d'années plus tard dans la vallée du Saint-Laurent.

Louisbourg, l'invincible forteresse qui avait coûté des prix fous au trésor français, baissait pavillon devant

les forces anglo-américaines, au mois de juin 1745. En fait les Bostonnais n'avaient jamais digéré la présence de cette place forte bâtie sur l'île du Cap-Breton qu'ils considéraient comme une de leurs possessions. Après le traité d'Utrecht en 1713, l'Acadie avait été cédée à l'Angleterre. Mais, c'était quoi l'Acadie? Personne ne le savait précisément puisque les frontières n'en avaient jamais été délimitées. Aux dires des Anglo-américains, cette terre devait comprendre la Nouvelle-Écosse actuelle, y compris l'île du Cap-Breton, le Nouveau-Brunswick actuel, l'Île-du-Prince-Edouard, le Bas du Fleuve et la Gaspésie jusqu'aux bords du Saint-Laurent. C'est-à-dire que les régions de Rimouski, de Matane et de

Gaspé se trouvaient dans le territoire contesté.

La nouvelle de la prise de Louisbourg fit l'effet d'un coup de tonnerre dans la capitale de la Nouvelle-France. Le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart s'empressèrent de mettre sur un pied de guerre tous les forts de la colonie. Mais comment organiser la défense des petits postes de l'estuaire disséminés sur des kilomètres de côtes. Tout ce que l'on pouvait faire, c'était d'ordonner aux habitants de fuir pour sauver leur vie. Au printemps de 1746, à l'ouverture de la navigation, on enjoignit aux capitaines de la côte du Sud de préparer les feux que l'on devait allumer aussitôt que l'on apercevrait une voile anglaise à la



Le siège de la forteresse de Louisbourg (A. J. B. Johnston et al., *Louisbourg. An 18th-Century town*, Halifax, Nimbus publishing ltd, 1991, p. 43).

pointe au Père. Il était convenu que ces feux bien en vue sur les hauteurs à partir du Bic jusqu'à Lévis, avertiraient de l'imminence de l'arrivée de la flotte ennemie.

Le refuge

À Rimouski, Paul Lepage de la Molaie agissait comme capitaine de milice. Il était le frère du seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé et le fils de René Lepage de Sainte-Claire, le premier seigneur de Rimouski. Tout indique que le capitaine Lepage a très bien accompli les tâches qu'on attendait de lui. Il transmettait aux habitants les ordres qui sortaient du bureau du gouverneur. Après la chute de Louisbourg qui ouvrait la porte du golfe, les Rimouskois redoutaient tous les jours de voir débarquer les troupes anglaises qui auraient semé l'incendie et même la mort dans les petits postes du Bas du Fleuve. Il fut alors demandé aux habitants de fuir et de se construire des cabanes dans les bois en emportant seulement quelques articles essentiels. La consigne fut suivie et pendant les pério-

des de grande alerte, entre le 29 mai 1746 et le 5 février 1748, les réfugiés vécurent cachés dans des abris de fortune.

C'est le registre de l'état civil qui nous informe sur la durée de l'exode des Rimouskois pendant la guerre de la succession d'Autriche. Une lacune de 20 mois ne peut s'expliquer que par la sortie des habitants. Pendant la période qui a précédé, du 24 janvier au 29 mai 1746, on relève six entrées sur le registre, toutes pour des baptêmes. C'est à peu près le rythme normal des enregistrements pendant cette période. Qu'il n'y ait pas eu de naissance dans les 20 mois qui ont suivi est tout à fait impossible.

Nous n'avons aucune confirmation documentaire en ce qui concerne le lieu choisi par les réfugiés. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'étaient pas très éloignés de leurs habitations, en un endroit où ils pouvaient revenir pour surveiller leurs biens et nourrir leurs animaux. Ce qui est non moins certain, c'est qu'ils ne se sont pas

réfugiés le long du littoral. Nous croyons qu'ils ont construit des cabanes sur les hauteurs de l'actuel chemin du Sommet. Cette région étant encore boisée, ils pouvaient surveiller le fleuve sans être vus. Nous savons par ailleurs que Pierre Saint-Laurent a été le premier à ouvrir le deuxième rang et à amorcer la pénétration vers l'intérieur. Le haut de la terre de ce pionnier se trouvait justement sur le chemin du Sommet, autrefois le deuxième rang.

Rimouski au milieu du XVIII^e siècle

Il est évident que la petite mission de Saint-Barnabé n'avait aucune importance stratégique. Ce que les Anglais voulaient, c'était de tout brûler et de tout dévaster pour chasser les populations de ce territoire qu'ils considéraient comme une de leurs possessions.

Quel visage présentait Rimouski au milieu du XVIII^e siècle? Qu'est-ce que les habitants apercevaient de leur point d'observation? À l'extrémité est de Saint-Barnabé, deux



Louisbourg en 1731 (A. J. B. Johnston et al., **Louisbourg. An 18th-Century town**, Halifax, Nimbus publishing Ltd, 1991, p. 113).

nouvelles constructions marquaient la fin de l'espace bâti. Le terrain de ce qu'on appelle aujourd'hui la maison Lamontagne avait été concédé à Basile Côté à l'occasion de son mariage avec Marie-(Agnès) Lepage, le 6 avril 1744. La nouvelle épouse était la fille du seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé; son époux, Basile Côté, était le fils de Jean Côté, maître charpentier de Québec, et de Marie Langlois-Traversy. Le contrat de mariage était rédigé par le Père Albert Millard de Beaucourt, Récollet missionnaire qui tenait aussi le rôle de notaire. On peut croire que le nouvel époux, fils de charpentier, construisait sa maison à l'été de 1744. Les voyageurs qui descendent vers Sainte-Luce peuvent encore apercevoir cette partie de la maison Lamontagne en colombage pierroté, construite par le gendre du seigneur de Saint-Barnabé. Cette construction marquait la fin de l'aire bâtie.

Un peu plus haut, coulait un ruisseau appelé vulgairement de «*la Fausse-Molière*». À l'ouest de ce ruisseau, le seigneur concédait une terre, le 27 septembre 1744, à un autre de ses gendres, Gabriel Côté, l'époux de Cécile Lepage. Gabriel était le frère de Basile Côté; les deux sœurs, mariées aux deux frères, habitaient voisines l'une de l'autre. Sur le terrain concédé à Gabriel Côté, le seigneur retenait un arpent et demi pour y construire un moulin à eau. Ce terrain est situé un peu en bas de l'aéroport de Rimouski. On y a aménagé une route appelé le chemin du Moulin. La chute qui descend de la côte en continuation de la côte de la Cathédrale fournissait un pouvoir d'eau suffisant pour faire tourner la grande roue. Normalement, le fils du maître charpentier a entrepris immédiatement la construction du second moulin à eau de la seigneurie et il a servi comme premier meunier.

Entre ce moulin et l'avenue de la Cathédrale, s'étaient les petits logis et les bâtiments de ferme des habitants. La section de la maison Lamontagne, en colombage pierroté, donne une bonne idée de l'aspect que

pouvaient présenter les maisons de colonisation qui s'échelonnaient alors sur le bord du fleuve.

Tout le terrain compris entre l'avenue de la Cathédrale et la rivière appartenait à la famille Lepage, sauf le terrain de l'église que le seigneur venait de donner à la fabrique. Dans cette partie, les concessions avaient deux lieues de profondeur; de même, à l'extrémité est, le seigneur avait concédé à ses deux gendres des lots de deux lieues, alors que les habitants n'avaient qu'une demi-lieue, c'est-à-dire qu'ils n'avaient que le quart de la profondeur accordée aux membres de la famille Lepage.

Le premier moulin de Rimouski, sur le ruisseau Boucher, marquait la fin de l'espace bâti sur la rivière en remontant vers Saint-Odile, tandis que la maison de Louis Canuel, en face de l'islet du même nom, se trouvait à l'extrémité ouest en bordure du fleuve. Le ruisseau du moulin, ou ruisseau Boucher, dont le débit a considérablement diminué aux XIX^e et XX^e siècles, coule non loin de l'église de Saint-Robert et se jette sur la rive droite de la rivière, un peu plus haut que le pont du chemin de fer. Le moulin, âgé d'une cinquantaine d'années dans les années 1750, avait été recyclé pour servir aussi pour le sciage de la planche au temps de René Lepage de Sainte-Claire, c'est-à-dire avant 1718. C'est autour de ce vieux bâtiment que le seigneur de Saint-Barnabé désirait établir ses trois fils.

Les trois fils de Pierre Lepage de Saint-Barnabé

Qu'est-ce qui a poussé le seigneur de Saint-Barnabé à sortir de sa retraite afin de pourvoir à l'établissement de ses trois fils, pendant cette période troublée? Il était alors âgé de 56 ans. Craignait-il de mourir pendant la guerre? Advenant un changement d'allégeance, s'imaginait-il que de bons titres notariés assureraient à ses trois fils la possession tranquille de leur héritage?

Au plus fort de la crise occasionnée par la chute de Louisbourg, au mois de juillet 1746, le seigneur se rendait à Trois-Pistoles pour y marier

Germain, son fils aîné. Il était accompagné par plusieurs membres de sa famille. Même Louis Lepage de Sainte-Claire, le seigneur-curé de Terrebonne était descendu pour assister à la cérémonie. Le contrat, rédigé par le Père Ambroise Rouillard le 22 juillet 1746, enregistrait les conventions matrimoniales entre Germain Lepage de Saint-Germain et Geneviève Rioux, fille de Nicolas Rioux, seigneur de Trois-Pistoles, et de son épouse Louise Asselin. À cette occasion, le seigneur faisait donation à son fils du domaine et du manoir seigneurial, sur la rive droite de la rivière Rimouski.

Après avoir marié Germain, son fils aîné, à la fille du seigneur de Trois-Pistoles, Pierre Lepage de Saint-Barnabé profitait du passage du Père Rouillard à Rimouski, afin de pourvoir à l'établissement de ses deux autres fils: Pierre (22 ans), et Louis (17 ans).

Le Père rédigeait les actes de donation, le 8 septembre 1746, dans le manoir seigneurial. À Pierre, le seigneur donnait la terre voisine du domaine, à l'ouest. Le ruisseau Boucher marquait la séparation entre le domaine et ce lot de 7 arpents de front par 2 lieues de profondeur. À Louis, le seigneur laissait une terre de mêmes dimensions, à l'ouest de celle de son frère, en remontant «*jusques au premier rapide de la rivière*». Ces lots seraient maintenant situés dans la paroisse de Sainte-Odile.

Le document attestait aussi la présence de la seigneuresse, Marie Trépanier, et des témoins: Julien Pépin, maître taillandier, et Jean Pineau, enseigne de milice (signe Pinoux). La présence de ce groupe au manoir, le 8 septembre 1746, prouve que les habitants ne restaient pas toujours cachés dans leur refuge. En dehors des périodes de grand danger, ils revenaient pour accomplir leurs tâches essentielles.

Nous savons que le seigneur de Saint-Barnabé avait l'habitude de monter à Québec à la fin de l'été, pour déposer ses papiers d'importance en lieu sûr. Cette année-là, il

était en retard pour sa tournée habituelle, lorsqu'il se présentait chez le notaire Barolet, le 10 octobre 1746, pour mettre en dépôt les trois précieuses donations. Cette date tardive s'explique par le fait qu'on ne redoutait plus l'invasion de la flotte britannique, la saison de navigation étant trop avancée. Sur sa barque de 20 tonneaux, le seigneur naviguait sur le fleuve en toute quiétude, pensant assurer à ses trois fils la possession tranquille de leur patrimoine. Du moins, le croyait-il...

Des visiteurs inattendus

Pendant l'été de 1746, les Rimouskois avaient scruté anxieusement le fleuve, pour voir s'ils n'y verraient pas se profiler des voiles anglaises. À la belle saison de 1747, même scénario et... il n'y avait toujours rien. Dû à la lenteur des communications à cette époque, les riverains ignoraient tout de qui se passait vraiment en dehors de leur horizon.

En fait, toutes les opérations militaires avaient lieu sur le territoire de la Nouvelle-Écosse actuelle. Pour reprendre Louisbourg, la France mettait tous ses espoirs dans l'expédition du duc d'Anville. Celui-ci avait sous ses ordres 72 bateaux et 7 000 hommes de troupes. C'était une véritable armada... qui allait connaître un véritable fiasco. Après de nombreux avatars, la flotte ne touchait terre que pour soigner les malades et ensevelir les morts. La Jonquière, le futur gouverneur, qui entre-temps avait hérité du commandement, décidait de retourner en France, bredouille, avec les morceaux de la flotte.

Les historiens s'entendent pour dire qu'on aurait pu reprendre Louisbourg bien facilement, la garnison étant sans cesse sur le bord de la sédition. Mais ce qu'on a appelé «*la malheureuse expédition du duc d'Anville*» eut au moins un bon résultat. Pendant tout ce temps, la flotte britannique était demeurée sur la défensive dans les environs de Louisbourg et sur l'océan. Le cœur de la Nouvelle-France et les bords du Saint-Laurent se trouvaient ainsi

libérés d'une présence indésirable.

Pendant tout ce temps, les miliciens canadiens dépêchés de Québec étaient seuls pour les opérations terrestres. Leur commandant, Nicolas-Roch de Ramezay, avait ordre de faire sa jonction avec les hommes de la flotte française, dans la baie de Chibouctou (Halifax). Il attendait depuis plusieurs jours et aucune voile ne se pointait à l'horizon. Ramezay décidait alors de remonter vers Grand-Pré où les Anglo-américains avaient établi leur camp. Les miliciens leur tombaient dessus, à la façon des Indiens, en pleine nuit le 11 février 1747. Les Canadiens réussissaient ainsi à reprendre la place. Les Acadiens leur avaient fourni des renseignements pour leur venir en aide. Le commandant des forces anglo-américaines, Arthur Noble, et son jeune frère Francis, étaient tués pendant cet engagement. Les Anglais allaient s'en souvenir...

Après la prise de Grand-Pré, Ramezay se repliait vers la baie Verte située sur l'isthme de Chignectou, du côté du détroit de Northumberland. Avec ses troupes, il attendait là la goélette *L'Angélique*, sous les ordres du capitaine Gosselin, qui avait pour mission d'apporter vivres, munitions, chemises et souliers dont les miliciens avaient un urgent besoin. Ramezay attendait depuis plusieurs jours, puis... Pour ne pas exposer ses hommes à mourir de faim, le capitaine décidait de revenir à Québec sans attendre plus longtemps *L'Angélique* dépêchée à son secours.

Partie de la baie Verte le 5 juin 1747, la troupe de Ramezay était rendue à Rimouski le 16 du même mois, à la grande surprise des habitants de l'endroit. Les miliciens canadiens traînaient avec eux des prisonniers anglais et une quarantaine de malades. La surcharge occasionnée par l'arrivée à Rimouski de ces visiteurs affamés ne paraît pas avoir inquiété outre mesure notre petite population. Il est probable que le capitaine Nicolas-Roch de Ramezay et le seigneur Pierre Lepage de Saint-Barnabé aient été liés d'amitié. Le

capitaine était le fils de Claude de Ramezay, celui-là même qui avait assisté aux noces de René Lepage de Sainte-Claire en 1686.

Les troupes ne demeurèrent que quelques jours à Saint-Barnabé. Le brigantin *Le soleil Levant* les déposait à Québec, leur port d'attache, le 23 de ce même mois de juin.

Le traité d'Aix-la-Chapelle

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, venait mettre un terme à ce que l'on a appelé avec raison «*une guerre inutile*». Les deux puissances se remettaient mutuellement leurs conquêtes. Comme on revenait au statu quo, la forteresse de Louisbourg redevenait française et l'Acadie continentale demeurait... zone contestée. À Londres et à Boston, les populations ne cessaient de clamer «*bête comme la paix*».

On ne peut pas dire que les habitants de l'estuaire avaient souffert profondément pendant les années de guerre. La paix revenue, on s'empresait d'oublier le stress prolongé et l'inconfort enduré dans des abris de fortune. On se plaisait même à rappeler aux petits-enfants ce temps où on s'était caché dans les bois, redoutant l'arrivée des méchants Anglais... qui n'arrivaient pas. Ce n'était pas leur année...

Extrait en forme de journal

AC, C11A, vol. 87

6 juin 1747, f.56v. *Le détachement (du S. de Ramesay) manque absolument de tout, et particulièrement de chemises, mitasses et souliers.*

9 juin 1747. *Les vents contraires ont retardé jusques à aujourd'hui le départ de la goélette L'angélique du port de 70 tx. Capitaine le S. Gosselin que nous envoyons à la Baye Verte, chargé de vivres, munitions et marchandises pour le détachement (du S. de Ramesay).*

19 juin 1747, f.59v. *Le S. Beaujeu de Vilemonde arrive de Beaubassin, il nous remet une lettre de M. de Ramesay qui nous écrit du 16 courant qu'il est à Rimousky avec tout le détachement de Canadiens et les prisonniers, qu'il est parti de la Baye Verte le 5, n'ayant pu y rester plus longtemps sans exposer le détachement à mourir de faim, qu'il y en a même 40 à 50 de très malades.*

(...)

23 juin 1747, f.63. *M. de Ramesay arrive dans le brigantin Le Soleil Levant avec miliciens et prisonniers.*

(...)

24 juin 1747, f.64. *Les Accadiens (sic) sont aujourd'hui exposés plus que jamais au ressentiment des Anglais, ces derniers sont instruits que quelques-uns ont pris les armes dans l'aventure (sic) des Mines, et que plusieurs d'entre eux ont favorisé les entreprises des François.*

26 juin 1747. *Nous expédions des couriers (sic) à Rimousky, au Cap Chat et au Cap Desrosiers, pour donner avis aux commandants de ces postes du départ de France d'une escadre qui vient en Canada sous le commandement de M. de Lajonquière, afin que nous soyons informés à bonne heure de l'approche de cette escadre pour que nous puissions envoyer au devant d'elle (f.64v.) des rafraîchissements dont les équipages et les troupes pourront avoir besoin.*

Commentaires (voir f.64.) Jacques-Pierre de Taffanel de la Jonquière, récemment nommé gouverneur, s'embarquait au mois de mai 1747 pour venir occuper son poste à Québec. À peine avait-il quitté les côtes françaises que son navire était capturé par les Britanniques. Blessé, le gouverneur fut amené dans une prison de Londres et retenu pendant la durée du conflit. À Québec, on ignorait encore ces événements à l'été 1747. C'est pourquoi les administrateurs coloniaux donnaient avis aux populations de l'estuaire d'avertir immédiatement du passage de l'escadre française qui devait amener la Jonquière en Nouvelle-France «*pour que nous puissions envoyer au devant d'elle des rafraîchissements dont les équipages et les troupes pourront avoir besoin*». Les Rimouskois attendirent pendant deux ans...

Avec la parution récente du film de Richard Attenborough sur Grey Owl incarné par l'acteur Pierce Brosnan, le comité de la revue L'Estuaire reproduit ici un texte de Nive Voisine paru en décembre 1974 dans la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent, vol. 1, no 3, p. 26-28. Nous remercions l'auteur qui nous a permis de reproduire son texte.

Grey Owl: un écrivain dans les forêts du Témiscouata

Nive Voisine

Une rapide enquête, menée cet été (1974) dans la région, m'a prouvé qu'on n'y connaît guère l'écrivain canadien Grey Owl, et encore moins le séjour qu'il fit dans les forêts du Témiscouata, à partir de 1928. Si les fidèles lecteurs de la collection Bibliothèque Nelson illustrée, dont les livres remplissaient les bibliothèques de paroisses et de collèges, peuvent se souvenir d'avoir goûté les histoires de **Sajo et ses castors**, peu ont sans doute poussé la curiosité jusqu'à lire les trois autres volumes de Grey Owl, traduits en français: **Récits de la cabane abandonnée**, **Ambassadeur des bêtes**, et **Un homme et des bêtes**. Ce dernier récit leur aurait pourtant appris comment, dans la région de Squatteck et de la rivière Touladi, était née la vocation d'écrivain et de «cinéaste» de ce grand écologiste dont les ouvrages reviennent maintenant à la mode.

Lui-même se présentait comme fils d'une Indienne Apache du Nouveau-Mexique et d'un «scout» écossais vivant aux États-Unis; il aurait été adopté par les Indiens Ojibways, qui lui auraient donné le nom de Wa-Sha-Quon-Asin, ou Celui qui voyage la nuit, autrement dit Grey Owl ou le Hibou Gris. Mais, après sa mort en 1938, on apprit que Grey Owl était en réalité Archibald Stansfield

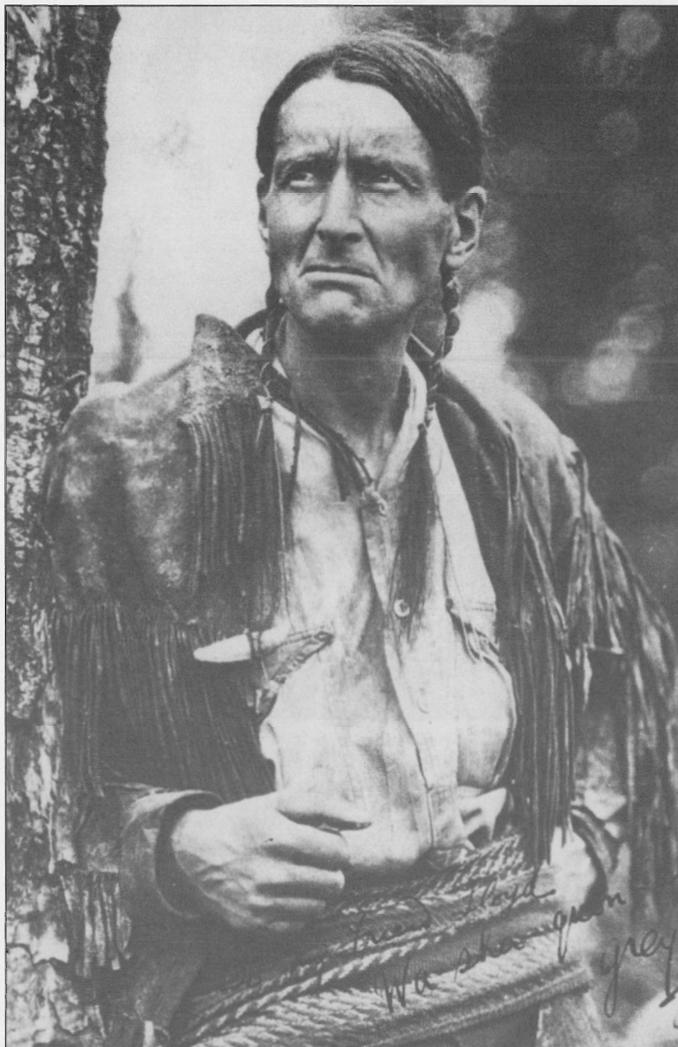
(Archie) Belaney, né en Angleterre en 1888. Fasciné par les histoires d'Indiens et décidé à en devenir un, il avait quitté son pays à l'âge de 16 ans et il avait vécu avec les tribus Ojibways du Nord de l'Ontario de 1905 à 1925. C'est de là qu'il était parti en 1928 pour venir au

Témiscouata.

Déjà hantés par le souci de la conservation des castors, Grey Owl et sa compagne Anahareo avaient rencontré un Indien Micmac, originaire du Nouveau-Brunswick, «*menteur par nature et né avec ce talent*»¹. Il leur avait parlé avec enthousiasme du Témiscouata:

Ses récits, à ce sujet, étaient abondants et longs. Il possédait des bateaux lâ-bas, sur les lacs de Touladi, ainsi qu'une loge de chasseur. Son nom suffisait pour qu'on obtint crédit dans tous les entrepôts, et ses nombreux amis recevaient à bras ouverts quiconque se recommanderait de lui. J'établis le compte des richesses qu'il s'attribuait; j'en divisai modestement le total par six, et cette opération terminée, il me parut encore que Touladi ou Témiscouata, de quelque nom qu'on l'appelât devrait être un pays remarquable².

Vivement intéressés par ce territoire où, au dire de Joë Isaac, les castors sont si grand nombre que «*les ruisseaux les plus petits commençaient à se surpeupler*», Grey Owl et Anahareo prennent le train pour le Témiscouata avec un équipement complet: pirogue, raquettes, fusils, batterie de cuisine, et deux petits castors qu'ils avaient sauvés de la mort et qu'ils voulaient apprivoiser. «*Les castors voyageaient dans*



Grey Owl en 1931 (Lovat Dickson, *Grey Owl, l'homme qui voulait être Indien*, Montréal, Les Éditions de l'Aurore, 1977, photo 19).

une caisse doublée de fer blanc, avec une écuelle à eau fixée dans un des coins, et le fourgon des bagages contenait pour eux un énorme fagot de peuplier³. Après deux changements de train, à Québec et à Rivière-du-Loup, ils atteignent enfin Cabano.

Grey Owl parle du village témiscouatain et de ses habitants avec beaucoup de sympathie:

La ville de Cabano était un village typique du Canada français, dispersé de façon pittoresque sur le bord du lac, à l'abri d'une haute crête boisée.

L'endroit, fort ensoleillé, nous parut agréable. On ne s'y sentait pas accueilli par cette réserve glaciaire, si intimidante pour le nouveau venu dans beaucoup de petites villes. Les passants n'y montraient pas non plus, comme trop de citadins, des visages à l'expression harassée. L'aspect seul de ses trottoirs ombragés d'arbres, et de ses maisons de bois, propres mais sans prétention faisait prévoir un esprit obligeant et hospitalier chez ses habitants, et les maisons, comme les vêtements reflètent bien souvent la personnalité de leurs possesseurs. Les bâtiments les plus importants étaient une scierie - seule raison d'être du village - et une grande église de pierre, dressée sur une éminence et dominant de haut les maisons qui semblaient se blottir à son ombre. Comme nous marchions par les rues, accompagnés de la voiture qui portait, empilés, tous nos biens terrestres, nous croisions quantité de gens s'entretenant en français. (...)

Nous entendîmes souvent répéter le mot de SAUVAGES (c'est-à-dire Indiens) par ceux qui nous examinaient. Nous provoquons évidemment l'intérêt, mais tout en faisant preuve d'une franche curiosité, il n'y eut personne, parmi les plus entreprenants, qui se mon-

trât désagréable à notre égard, ou simplement impoli. Au contraire, comme nous tentions, à un moment donné, de passer sur le trottoir, à côté d'un petit groupe qui discutait avec la vivacité cordiale caractéristique de cette race, je fus frappé de voir tout le monde descendre sur la chaussée. Les dames s'inclinèrent en même temps avec un murmure d'excuses et les hommes touchèrent leur chapeau⁴.

Après avoir fait soigner leurs castors par le médecin de Cabano, un



Anahareo à l'âge de 25 ans (Lovat Dickson, Grey Owl, l'homme qui voulait être Indien, Montréal, Les Éditions de l'Aurore, 1977, photo 26).

ancien militaire - on reconnaîtra le docteur Latulippe - et avoir réussi à acheter à crédit toutes leurs provisions pour l'hiver, les deux aventuriers s'embarquent à bord du Saint-

Jean-Baptiste pour traverser le lac Témiscouata. Puis, en pirogue, ils atteignent Squatteck.

Une église, qui semblait trop vaste pour une population aussi réduite, dominait le paysage, comme à Cabano; on la voyait de partout, et son omniprésence semblait promettre aux habitants cet appui moral bienfaisant et sûr, qui leur est un tel réconfort dans leur laborieuse existence.

Aux alentours, se rencontraient des colons typiques; certains d'entre eux ne connaissaient rien au monde, à part ce qu'ils voyaient sur leurs domaines minuscules, et ce que leur en disaient leurs instructeurs spirituels. Ceux que l'on pouvait désigner comme les chefs de la communauté se montrèrent accueillants à notre égard, hospitaliers et d'esprit ouvert au progrès. L'un d'eux, bien que manchot, était un homme de ressource qui démontait des automobiles pour en faire des traîneaux à moteur. Il avait installé la lumière électrique dans le village et construit le ferry-boat de Témiscouata, qui lui appartenait. Par contre, bien d'autres villageois nous regardaient avec méfiance et s'embusquaient derrière leurs portes closes pour contempler les Peaux-Rouges de passage, quand ils ne se plantaient pas sur notre route, les yeux écarquillés par une curiosité silencieuse. Certains mêmes, s'ils nous rejoignaient en voiture, allaient jusqu'à mettre leurs chevaux à notre pas et à rouler lentement à côté de nous, tandis que nous marchions, pour se rassasier autant que possible de notre

vue⁵.

De Squatteck, Grey Owl, Anahareo et les deux castors se dirigent, à travers mille difficultés, vers le lac des Bouleaux, où ils s'installent enfin.

Dans la cabane qu'il s'y construit, Grey Owl se met à l'étude de la vie des bêtes et commence à écrire ses premières pages qu'il envoie, avec une cinquantaine de photographies, à une revue d'Angleterre. C'est un succès immédiat, mais avec lui arrive le malheur. Pendant une absence pour aller toucher le prix de l'article à Cabano, un Indien de ses amis, David-Pierre Blanche, arrive à la cabane et tue quatre castors que Grey Owl s'appropriait à apprivoiser. Complètement découragés, Grey Owl et Anahareo quittent au printemps le lac des Bouleaux avec leurs premiers castors, Mac Ginnis et Mac Ginty, et vont camper au bord du lac Touladi, puis près du lac Témiscouata.

Grey Owl raconte avec ferveur la vie qu'il y mène, avec ses malheurs (la fuite des deux premiers castors) et ses joies (les prouesses d'un nouveau castor, Jelly Roll). Ses relations avec les habitants de Cabano deviennent de plus en plus cordiales.

Notre attachement à nos petits amis de race animale semblait avoir fait bonne impression en notre faveur sur les habitants de Cabano, et, en dépit des différences de religion, de couleur et de langage, ils nous acceptaient amicalement comme des citoyens de leur ville. Aux jours de fête, des pique-niques s'organisaient et quel-

que groupe joyeux venait aborder sur notre rive pour passer plusieurs heures à l'ombre des bouleaux. Jelly examinait toujours de la tête aux pieds chaque membre de ces réunions - habitude qui lui est restée jusqu'à ce jour. Et comme chacun d'entre eux ne lui semblait jamais digne d'une approbation bien vive, elle repartait à l'amble vers un de ses nombreux domiciles, avec quelque chose de si dédaigneux dans l'allure de son arrière-train que sa retraite produisait chaque fois une explosion de gaieté - en même temps peut-être de soulagement. Le

prêtre, un gentleman cultivé, sachant beaucoup de langues et observateur pénétrant de la nature humaine, se prit pour notre manière de vivre d'un intérêt à la fois scientifique et affectueux, et nous fit plus d'une visite.

Au début, nos hôtes nous intimidait un peu, mais leur conduite pleine de tact et de considération à notre égard fit bientôt naître en nous le désir de nous montrer à eux sous notre meilleur jour. Si bien que nous primes quelque peine pour sortir de notre silence et les recevoir sur le pied d'une bonne camaraderie mutuelle.

(...) c'est ce même esprit que nous pouvions constater, lors de nos rares visites à la ville, même chez des petits garçons qui soulevaient

menteuse, ou un vernis artificiel, revêtu dans une intention intéressée pour obtenir quelque avantage; on l'observe principalement durant les heures de danger. Lorsqu'éclatait un incendie, toutes les personnes présentes aidaient à combattre les flammes et si la maison était détruite, ses habitants trouvaient asile à leur choix dans une douzaine de demeures voisines. Si un décès se produisait, le deuil devenait celui de tous, et pendant que le cortège funèbre défilait dans les rues, les rares voitures s'arrêtaient - une sorte de fierté civique l'exigeait, les piétons faisaient halte, les marchands sortaient de leurs boutiques, et tous demeuraient tête nue, dans une attitude de respect, jusqu'à ce que la procession solennelle eût passé⁶.

Tout en s'occupant de l'élevage et du dressage des castors, Grey Owl continue à écrire; il commence aussi à faire des conférences. La première a lieu à Métis Beach.

La seule station importante où l'anglais fut entendu de tous, Métis Beach, était une plage située sur la rive sud du Saint-Laurent, très loin de nous par conséquent. Pourtant je résolus de tenter l'aventure. Nous désirions vivement faire savoir à l'Univers quelle était notre

façon personnelle d'envisager les choses en général. Anahareo se disait prête à courir la chance avec moi. Si bien que nous confiâmes la tente à Dave, empaquetâmes Jelly Roll, quelques provisions, notre matériel pour camper, et primes le train pour Métis Beach.

Nous y arrivâmes avec notre dollar habituel, plus soixante-neuf cents en poche, pour découvrir bientôt qu'une tournée de conférences risque de ne pas être une entreprise d'un très grand rapport financier, lorsqu'on s'y lance démuné de certains petits accessoires, tels qu'un



Métis-sur-Mer (La Gaspésie, histoire, légendes, ressources, beautés, 1930, p. 67).

leur casquette devant un SAUVAGE vêtu de peaux de daim et chez les petites filles, toutes prêtes à s'effacer rougissantes avec une révérence timide, en croisant une femme de la race vaincue. Alors que nous suivions les rues, les femmes nous souriaient et nous souhaitaient le bonjour, tandis que les hommes s'arrêtaient pour causer. Si nous étions chargés, ce qui arrivait souvent, les gens descendaient du trottoir pour nous faire place. Cet esprit de communauté imprègne la vie de tout ce peuple, ce n'est pas une attitude

manager, un fonds de publicité, et ainsi de suite, et que tout votre actif se compose d'un bloc à écrire rempli de notes.

Dès l'abord, nous eûmes des difficultés à obtenir la permission de camper, les gens de notre sorte n'étant pas communs sans doute dans le pays. Un Français nous installa sur sa propriété, et je fis personnellement un certain nombre de démarches qui pouvaient nous être utiles - blessure amère à mon orgueil - (...)

Deux semaines s'écoulèrent. La seule idée de ce que nous avions à faire nous rendait tellement nerveux que nous restions blottis dans notre tente, devant les vagues hostiles de l'océan Atlantique. Cependant, Jelly clamait sa colère et maigrissait de convoitise à la vue de cette eau salée, où nous n'osions pas la laisser entrer. (...) Je songeais à télégraphier au marchand, notre prêteur, pour lui demander des billets de retour à Cabano, qu'il m'avait garantis en cas d'échec. Mais cela me paraissait une lâcheté méprisable, et, de plus, trop de choses graves étaient en jeu. Je me décidai enfin à faire une tentative quelconque, et me retirant dans un reste de fourré, j'écrivis une conférence de cinq mille mots environ.

Pendant ce temps, des rumeurs avaient couru la ville au sujet de nos intentions. Un membre de l'ancienne famille de colons, établie là depuis l'origine et qui possédait presque tous les terrains, nous proposa de venir camper sur l'un de ses domaines où se trouvait un petit étang. Jelly Roll vit donc combler tous ses vœux. Une dame, personne importante parmi les touristes d'été, prit intérêt à nos projets. Elle lut la conférence et les sentiments qui s'y trouvaient exprimés excitèrent sa sympathie. Elle nous approuva, nous prit sous son patronage et se constitua secrétaire, agent de publicité et trésorière bienveillante de notre entreprise, elle se mit à l'œuvre pour en assurer le succès. Ses jeunes filles et leurs amis vendaient

les billets, tandis qu'elle-même, artiste de talent, dessinait et faisait imprimer une quantité de belles affiches illustrées. Elle m'informa de la date où je devais donner ma conférence, et de l'endroit, qui serait une salle de bal, puis me donna quelques bons conseils quant à ma diction⁷.

La conférence obtint un succès immense, mais elle ne donna qu'une mince idée de ce qui attend Grey Owl qu'on paiera jusqu'à 1 000\$ la soirée pour l'entendre.

La renommée de l'Indien lui a attiré depuis longtemps la visite des gens de la région du Témiscouata. D'autres viennent de plus loin, tel Jean-Charles Harvey, alors journaliste au Soleil, qui rencontre Grey Owl au cours d'une excursion de chasse dans la région de Squatteck. Il est gagné par l'originalité de ce «sauvage vivant la vie des sauvages, mais instruit, cultivé, débordant de poésie»; il en parle encore avec émotion dix ans après:

C'était au bord d'un lac. L'homme des bois vivait dans une ancienne hutte de bûcherons, en compagnie d'une jeune sqaw d'une grande beauté. Ce qu'il faisait là: peu de chose et beaucoup. Il se vouait à l'éducation de deux êtres qu'il aimait comme on aime ses propres enfants, et, dans l'effort qu'il faisait, il avait tant de consolations et de succès qu'il résolut dès lors de consacrer tout le reste de son existence à protéger les frères de ces êtres, qui font le charme de nos forêts, et que les blancs traquent parfois avec une férocité sans nom⁸.

Harvey conclut: «Je passai avec lui quelques-unes des plus belles heures de ma vie».

Devenu célèbre par ses articles et son premier livre, Grey Owl accepte l'invitation du ministère du Nord et des Ressources nationales d'Ottawa d'aller établir des colonies de castors dans les lacs du Riding Mountain National Park, au Manitoba, puis ensuite dans le parc national de Prince-Albert, en Saskatchewan⁹. Il quitte alors le Témiscouata avec le

sentiment d'y laisser «de vrais amis», et il leur dit en partant: «Au revoir, nos amis. Canadiens français, si gais, si hospitaliers, toujours satisfaits et chantants, au revoir»¹⁰. Pris par ses travaux et surtout sa carrière d'écrivain et de conférencier, le faux Indien ne revint pas au Témiscouata et son souvenir semble s'être passablement effacé de la région.

Il y a sans doute encore des gens qui ont connu Grey Owl. Un chercheur de l'Université d'Ottawa en a contacté quelques-uns pour écrire une biographie de l'écrivain célèbre. Il vaudrait la peine de faire parler ces personnes non seulement de Grey Owl, mais de tous ces Indiens qui parcouraient le Témiscouata jusqu'à une date assez récente; ce serait un bon matériau pour une histoire de la mentalité populaire. Il faudrait faire lire **Un homme et des bêtes** qui contient de si belles pages sur la nature, mais aussi sur le Témiscouata des années trente. J'espère vous en avoir donné le goût par les larges extraits que je vous ai livrés.

Notes

Une bonne partie des renseignements et de la documentation pour cet article vient de Donald B. Smith, de l'Université Carleton d'Ottawa qui travaillait à une biographie de Grey Owl. Voir son livre **From the Land of Shadows: The Making of Grey Owl**.

1 Grey Owl, **Un homme et des bêtes**, Paris, Boivin et Cie, (1937), p. 68.

2 **Ibid.**, p. 69.

3 **Ibid.**, p. 74.

4 **Ibid.**, p. 81 s.

5 **Ibid.**, p. 95 s.

6 **Ibid.**, p. 197 et s.

7 **Ibid.**, p. 200-202.

8 Jean-Charles Harvey, «Un Apache au pays des Hurons», **Le Jour**, (22 janvier 1938): 1.

9 Jacques Coulon, «Grey Owl bigame et faux Indien», **Le Petit Journal**, (6 décembre 1959): 2 et s. La vie sentimentale de Grey Owl a été extrêmement difficile; sur le sujet voir M. U., «Mike Bates, Grey Owl, The English School Boy Who Became An Indian Chief», **Hunting and Fishing**, (august 1938): 12 et s.

10 Grey Owl, **Un homme et des bêtes**, p. 301.



Nouvelles brèves

Jean Larrivé et Euchariste Morin

- Des travaux importants de rajeunissement et de renouvellement ont été entrepris dans trois lieux historiques du Bas-Saint-Laurent en 1999 démontrant le dynamisme de ces institutions muséales. Alors que la Municipalité de Rimouski-Est procédait à la restauration de la Maison Lamontagne et à l'aménagement paysager du terrain où seront installés des panneaux d'exposition sur l'évolution de l'architecture domestique, la Société historique et archéologique du Témiscouata restaurait la palissade du Fort Ingall et quelques bâtiments pendant que la Corporation du Musée de la mer de Pointe-au-Père entreprenait la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera des salles pour un spectacle multimédia et pour des expositions temporaires.
- Deux MRC et trois municipalités du Bas-Saint-Laurent ont adhéré au *Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine* qui a été créé en 1998. Les villes de Matane, Rivière-du-Loup et Causapscal, ainsi que les MRC de Kamouraska et de Rimouski-Neigette ont chacune engagé un animateur-coordonnateur qui travaillera à la mise en valeur de leur patrimoine dans une perspective de développement du tourisme culturel.
- Le 5 juin dernier, la première édition des prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent a permis de récompenser 28 individus, organismes et municipalités pour des projets de conservation et de mise en valeur du patrimoine. C'est aux Jardins de Métis, devant plus de 170 personnes, que le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, la Direction régionale du ministère de la Culture et des Communications et les huit MRC du territoire ont décerné ces prix. La revue **L'Estuaire** a été honorée de l'un de ces prix.
- La Fondation du patrimoine religieux du Québec a permis la restauration en 1999 des églises de Val-Brillant, Saint-Ulric, Les Méchins, Saint-André, Saint-Patrice et Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup.
- Un comité de travail a été mis sur pied pour la sauvegarde du moulin du Petit-Sault de L'Isle-Verte, monument historique classé en 1961. Ce moulin, le plus ancien de notre région, est abandonné depuis plusieurs années. Au cours de l'été dernier, trois étudiants en architecture ont fait un relevé complet du moulin et formulé certaines propositions de mise en valeur. Le comité peut compter sur l'appui de la Municipalité, du ministère de la Culture et des Communications et de l'École d'architecture de l'Université Laval.
- Depuis le mois de novembre dernier, les généalogistes peuvent consulter des copies des registres de l'état civil des districts judiciaires du Québec et des actes notariés du district judiciaire de Rimouski à la Société généalogique de l'Est du Québec dont les locaux sont situés au sous-sol de la bibliothèque Lisette-Morin de Rimouski. Ceci est rendu possible grâce à la signature d'une convention de prêt à long terme entre les Archives nationales du Québec et cet organisme.
- Christine Portelance, professeure à l'UQAR, informe les lecteurs de la revue que le corpus du Témiscouata (1930-1935) est maintenant disponible pour la consultation via le réseau Internet (Le Fonds québécois des données linguistiques: <http://www.spl.gouv.qc.ca/banque/banque.html> ou le Centre ATO à l'adresse suivante: <http://www.ling.uqam.ca/sato>). Rappelons que le corpus du Témiscouata a été extrait du Fonds Léo-Pierre Bernier appartenant au service des archives de l'Université du Québec à Rimouski; *ce fonds est constitué de 1,05 mètre linéaire de documents relatifs à la colonisation du Témiscouata à la suite de la crise de 1929 et couvre la période 1930 à 1935. Ce corpus est constitué en grande majorité de lettres rédigées par des colons, ou de futurs colons, généralement peu lettrés: on demande des lots, on demande de l'aide financière, on réclame des services, on implore le secours de l'abbé missionnaire du gouvernement, du député... ou on se plaint des moeurs de son voisin! Sur le plan linguistique, on constate que ces colons, malgré leur connaissance approximative de l'orthographe connaissent et maîtrisent certaines règles du style épistolaire et de la rhétorique propre à la requête et à la persuasion. On peut trouver dans ce corpus des expressions régionales, des tournures syntaxiques populaires, des dénominations particulières, certains archaïsmes et parfois des graphies phonétiques qui laissent transparaître l'accent du scripteur.* (Source: communiqué de presse)
- Signalons deux nouvelles parutions sur la région de Kamouraska: **Kamouraska, une marée d'histoire** publiée par La Corporation des fêtes du 325^e anniversaire de la seigneurie de Kamouraska 1674-1999 et le livre de Pierrette Maurais intitulé **Au pays des légendes. Le comté de Kamouraska**. Ces deux ouvrages sont disponibles auprès de la Société historique de la Côte-du-Sud, case postale 937, La Pocatière G0R 1Z0.

La Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent a acquis les droits de vente du volume d'Yves Tremblay intitulé **Du notable et de l'homme d'affaires - L'élite économique de Rimouski 1890-1960**.

Ce livre bien illustré vous fera découvrir les grandes familles bourgeoises d'affaires qui ont marqué économiquement et socialement l'histoire de Rimouski; il a été publié en 1996 à l'occasion du 300^e anniversaire de l'arrivée du premier seigneur résidant dans la seigneurie de Rimouski, René Lepage.

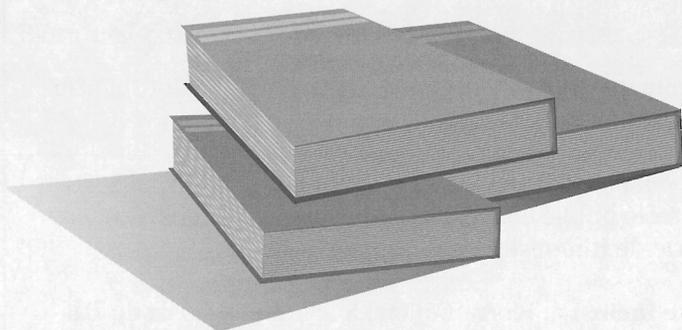
Pour vous procurer ce livre envoyez 10 \$ (frais de poste inclus) à: Pierre Collins, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, 300 allée des Ursulines Rimouski G5L 3A1.

Une louable suggestion...

Vous souhaitez contribuer financièrement à la diffusion des connaissances dans le domaine de notre histoire régionale? L'équipe de rédaction de la revue **L'Estuaire** accueillera avec reconnaissance tout legs (par voie testamentaire) ou don (de votre vivant) favorisant la poursuite de ses activités. Légalement, toute donation devrait être faite au nom de la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent. À l'avance, nous vous remercions de votre générosité.

L'équipe

Des livres à lire!



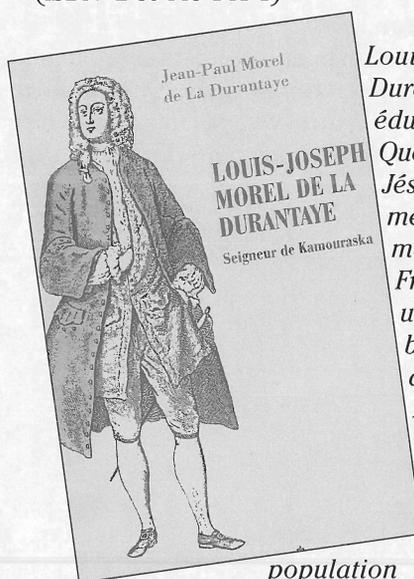
Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, **Le Bas-Saint-Laurent**, collection Les régions du Québec, histoire en bref, Québec, Les Presses de l'Université Laval et Les Éditions de L'QRC, 1999, 190 p. ISBN 2-89224-285-1



Le Bas-Saint-Laurent est cette région du Québec située sur le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent, entre la Côte-du-Sud et la Gaspésie. La plus peuplée à l'est de Québec, elle compte aujourd'hui 182 000 habitants. Il y a près de 9 000 ans, des peuples amérindiens fréquentent déjà ses rives. Les établissements permanents débutent toutefois à la fin du XVII^e siècle alors que s'amorce le défrichement des premières seigneuries. Son développement repose d'abord sur l'agriculture et

l'exploitation de la forêt. Le tournant du XX^e siècle marque un réel boom économique alors que l'industrie forestière et un développement agricole axé sur la production laitière et la pomme de terre permettent l'urbanisation des basses terres et le peuplement des plateaux de l'arrière-pays. De nos jours, l'exploitation des ressources naturelles et les services sont à la base de l'activité des Bas-Laurentiens. La région compte de nombreux attraits naturels et touristiques: les deux vallées du Témiscouata et de la Matapédia avec leurs grands bassins lacustres, le parc provincial du Bic, beau à faire rêver, le site historique du Musée de la Mer de Pointe-au-Père, les merveilleux Jardins de Métis et bien d'autres encore. Ce livre vous offre d'explorer l'histoire de ce territoire, c'est-à-dire de l'une des plus belles régions québécoises. (extrait de la page couverture du livre)

Jean-Paul Morel de La Durantaye, **Louis-Joseph Morel de la Durantaye, seigneur de Kamouraska**, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1999, 136 pages (ISBN- 2-89448-141-1)



Louis-Joseph Morel de La Durantaye, né à Québec, éduqué au Séminaire de Québec et au Collège des Jésuites, se retrouve finalement à l'école des gardes marines de Rochefort en France où il se marie. C'est un homme qui, après une brillante carrière militaire, deviendra seigneur de Kamouraska et gèrera cette seigneurie de main de maître pendant plus de trente ans. Il en assurera la croissance de la

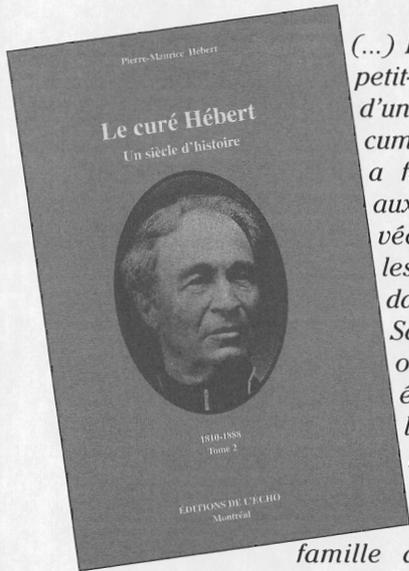
population et la mise en valeur économique.

L'histoire des familles seigneuriales de la Nouvelle-France est peu mise en valeur. Ainsi, que connaît-on de ces nombreuses familles qui ont joué un rôle important dans le développement économique, social et politique de l'empire français d'Amérique? Que sait-on également de leur participation à la défense de la colonie? Ce livre veut faire entrevoir ce que ce groupe social a accompli et légué comme héritage en racontant l'histoire de ce seigneur militaire et campagnard et de la seigneurie qu'il administre.

L'auteur, Jean-Paul Morel de La Durantaye, relate les événements de la vie privée et publique du seigneur de Kamouraska, montre l'encadrement et le développement de la seigneurie sous le règne de cette famille, observe les comportements domestiques et publics des censitaires, expose l'épreuve de force entre les de La Durantaye et les religieuses de l'Hôpital général de Québec, tout en tenant compte du contexte socio-économique des soixante dernières années du régime français.

(source: communiqué des Éditions du Septentrion, 26 août 1999)

Pierre-Maurice Hébert, **Le curé Hébert. Un siècle d'histoire, 1810-1888**, tome 2, Montréal, Éditions de l'Écho, 1999. 431 p. (ISBN- 2-920312-36-7 v. 2)



(...) La biographie, écrite par un petit-neveu du curé, est le fruit d'une patiente recherche de documents et de renseignements. Il a fallu consulter les archives aux endroits où le curé Hébert a vécu: à Nicolet, à Québec, dans les villes du Bas-du-Fleuve et dans celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'où l'auteur est originaire. Un premier tome a été publié en 1988, avant que le deuxième et dernier tome ne paraisse en 1999.

On y explore une période peu connue: celle d'une famille acadienne qui émigre au Québec après les péripéties de la déportation en Nouvelle-Angleterre. Les Acadiens se sont établis en grande partie dans les régions de Trois-Rivières, de Nicolet et de Bécancour. (...)

Le père du curé Hébert, le député, patriote et architecte Jean-Baptiste Hébert, a ensuite entraîné les membres de sa famille dans le Bas-du-Fleuve (Côte-du-Sud) à l'occasion de ses constructions d'églises. Trois de ses fils ont fréquenté le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (...)

Le curé Hébert, d'abord vicaire durant une dizaine d'années à Québec, a ensuite été nommé dans la région de Kamouraska. C'est de là qu'il partit pour ouvrir le Lac-Saint-

Jean à une population du Québec trop à l'étroit dans les anciennes seigneuries.

À partir de 1849, le Lac-Saint-Jean commence alors à se développer grâce aux initiatives constantes du curé Hébert. Jusqu'à la fin de sa vie (en 1888), le curé sera présent à la progression de cette région, tout en oeuvrant sur la Côte-du-Sud. (...)

(Source: extraits d'un communiqué de Pierre-Maurice Hébert)

UQAR

Votre réussite :



notre fierté!

L'UQAR, une université à l'écoute de vos besoins de formation

- Vous désirez retourner aux études.
- Vous cherchez un programme à temps complet ou une formation de courte durée à temps partiel.
- Vous souhaitez suivre votre formation à Rimouski, à Lévis ou dans un centre d'études plus près de chez vous.

L'Université du Québec à Rimouski vous offre :

- un large éventail de cours et de programmes à tous les cycles universitaires
- des services universitaires diversifiés (bourses d'études, bibliothèque moderne, résidences étudiantes, centre sportif, etc.)

Renseignez-vous.

**Nous pouvons faire de grandes choses
pour vous.**

UQAR

www.uqar.quebec.ca
admission@uqar.quebec.ca

1 800-511-3382



**Université
du Québec
à Rimouski**





[http : //www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/01.htm](http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/01.htm)



ARTS
ET LETTRES



PATRIMOINE
ET MUSÉOLOGIE



COMMUNICATIONS
ET INFOROUTES



LANGUE



CULTURE SCIENTIFIQUE
ET LOISIR



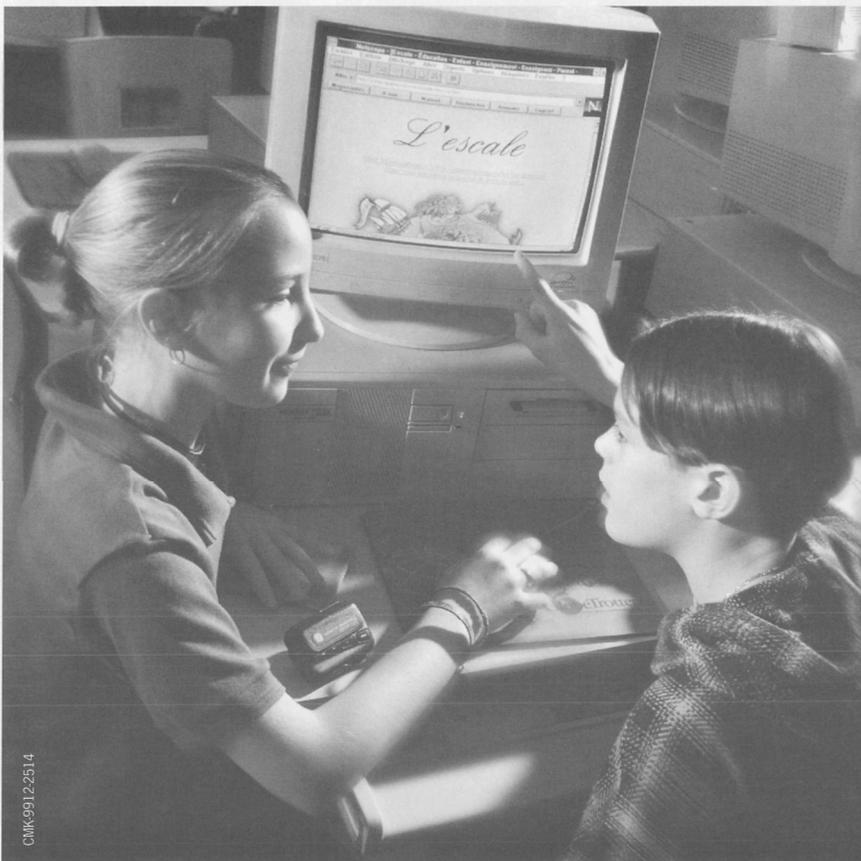
CULTURE
ET ÉDUCATION



PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



CULTURE ET
MUNICIPALITÉ



QuébecTel a
toujours
pensé à l'avenir.

QuébecTel 

www.quebecTEL.qc.ca

*Hydro-Québec
est fière
de contribuer
à la préservation
de notre mémoire
collective.*

*Hommages
à ses artisans!*



Pour le respect de la démocratie québécoise



La Société nationale de l'Est du Québec
sneq@globetrotter.qc.ca